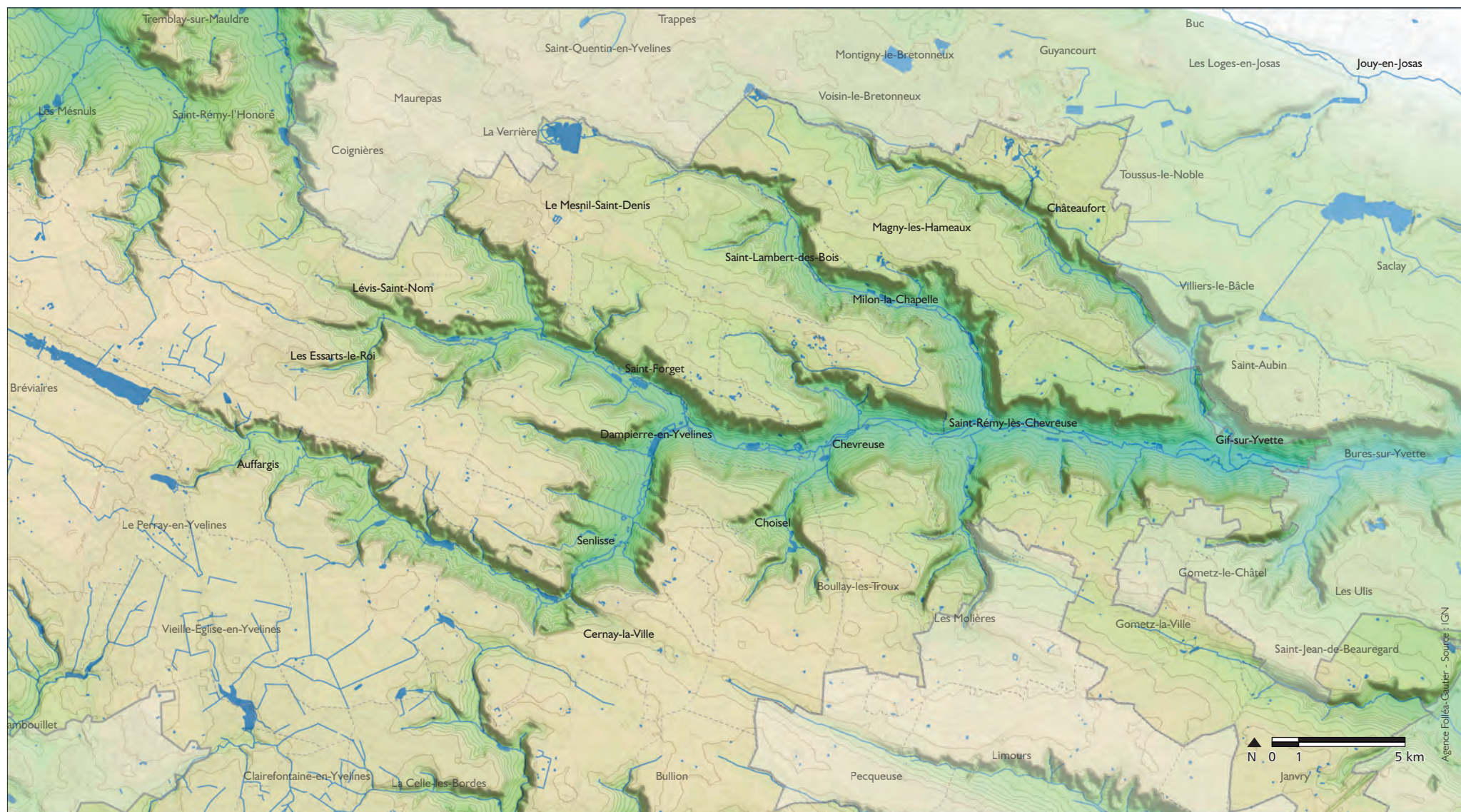


Organisation des paysages des vallées de l'Yvette

A - UN TERRITOIRE ORGANISÉ DANS LE BASSIN VERSANT DE L'YVETTE

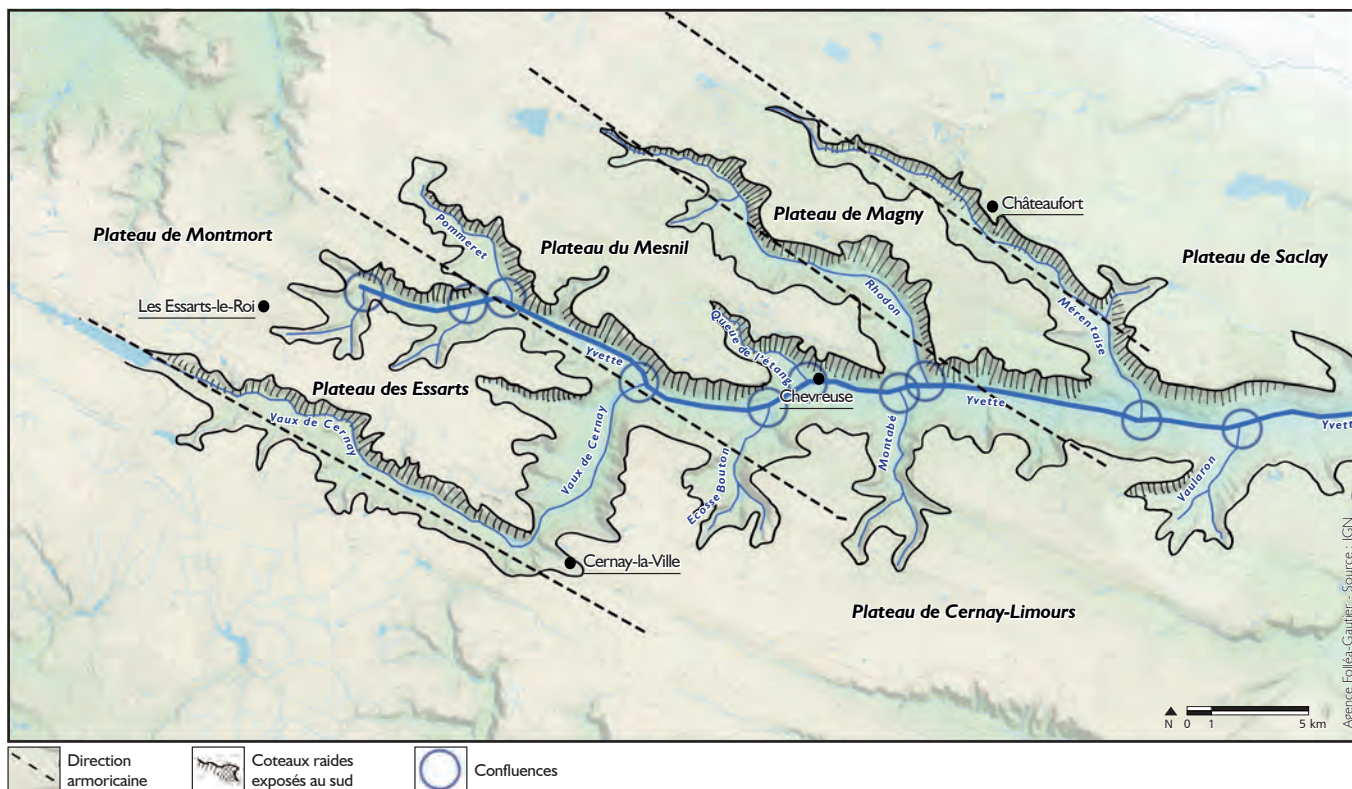


I - Caractéristiques paysagères et écologiques :

UN RELIEF QUI RÉVÈLE L'IMPORTANCE DE L'EAU

- ➔ Un vaste plateau entaillé de vallées
- ➔ Des vallées qui suivent la direction armoricaine
- ➔ Des vallées asymétriques
- ➔ Un réseau hydrographique complexe
- ➔ De nombreux sites de confluence

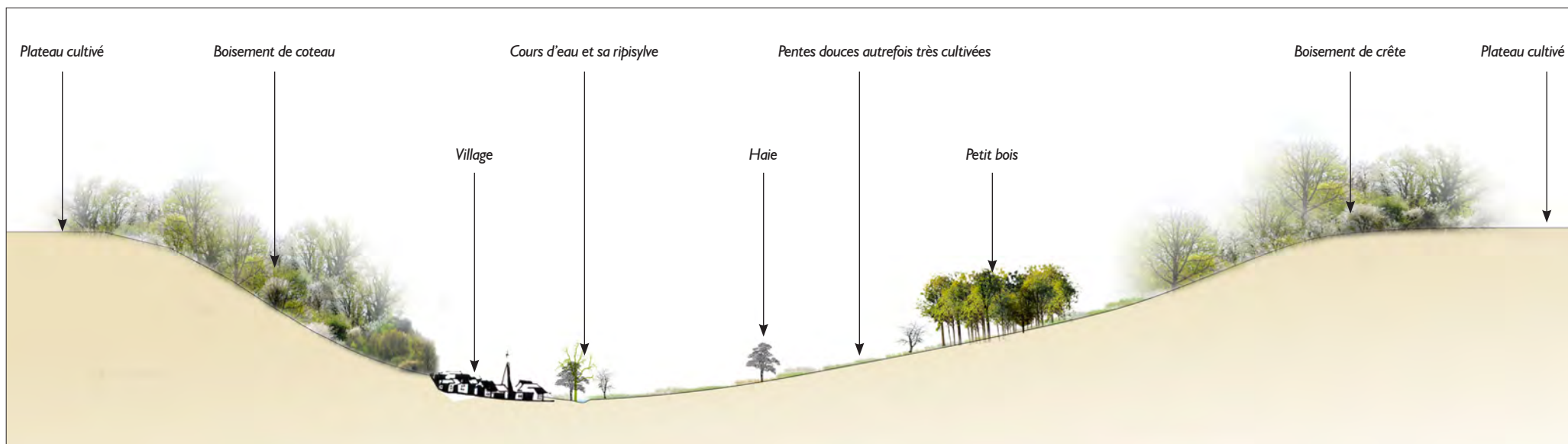
Ce sont les caractéristiques géologiques qui ont façonné le socle des paysages de manière très régulière : le plateau du Hurepoix, constitué en surface d'argiles à meulière, et en profondeur de sables de Fontainebleau, est parcouru par l'Yvette et ses affluents, qui n'ont eu aucun mal à se frayer un chemin pour rejoindre l'Orge, plus à l'est, à travers les sols friables. Les vallons des ruisseaux et des rivières, calibrés selon des dimensions assez homogènes, sont globalement larges d'un kilomètre et longs de trois à cinq kilomètres, parfaitement parallèles entre eux, avec une orientation générale selon un axe ouest nord-ouest, est sud-est. C'est ce que l'on appelle la direction armoricaine. L'ensemble du réseau hydrographique est constitué d'un complexe chevelu de ruisseaux, complété par les rouillons (petits cours d'eau de plateaux) et par un réseau de mares important. Les espèces patrimoniales recensées dans les vallées mettent en évidence l'importance des zones humides : prairies inondables, forêts humides et marécageuses, landes paratourbeuses et tourbières, étangs, mares et mouillères ; de nombreuses espèces protégées régionales y sont recensées. La lathrée clandestine,



plante de la famille des Scrophulariaceae et rare en Île-de-France, se retrouve en de multiples stations le long de l'Yvette de Lévis-Saint-Nom à Dampierre-en-Yvelines et les emblématiques écrevisses à pattes blanches, les bouvières, la lamproie de Planer et la truite *Fario* demeurent dans l'Yvette et ses affluents (ru de Montabé, Yvette, ru des Vaux, Mérantaise). Les coteaux, quant à eux, présentent des milieux secs et acides. Cette autre caractéristique infrarégionale, conférée par le substrat sableux, permet le développement d'une faune et d'une flore remarquables des milieux secs et oligotrophes : pelouses écorchées, landes sèches, forêts de coteaux, sablières.

L'entité des vallées de l'Yvette est également riche d'habitats naturels remarquables reconnus au niveau européen (sites Natura 2000 dans les vallées du Rhodon et des Vaux), ainsi qu'à l'échelle régionale répertoriés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Les zones humides et aquatiques et les prairies inondables constituent un enjeu majeur pour la biodiversité. Enfin, le relief accidenté de l'entité, avec ses profonds ravins et ses vallées encaissées, génère des conditions climatiques locales particulières, propices au maintien d'une flore sub-montagnarde remarquable pour la région.

En effet, les vallées sont globalement asymétriques : le coteau nord (l'adret) est pentu et régulier tandis que le coteau sud (l'ubac) forme des pentes douces et ondulées. Cette variation d'un coteau à l'autre conditionne des paysages différents selon les versants ; les plus raides (orientés au sud) sont généralement boisés et habités, tandis que les plus souples (exposés au nord) sont souvent cultivés. Cette configuration est accentuée par l'étroitesse des vallées et leur profondeur.



Coupe de principe illustrant la dissymétrie des vallées et leur organisation.

Les confluences engendrent des élargissements réguliers, tous les trois kilomètres environ, à la faveur desquels se développent quelques cultures ou des villages, et qui ont bien souvent accueilli des grands domaines comme à Coubertin, Mauvières, ou Dampierre, par exemple. C'est à cette occasion que se développent, près des rivières et des ruisseaux, des noyaux bâtis plus ou moins importants.

Ces lieux sont particulièrement sensibles, en particulier face à l'urbanisation :

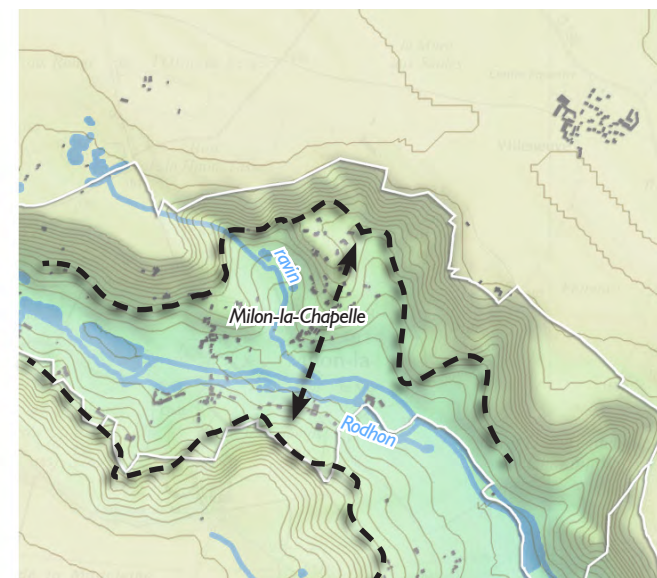
- par rapport aux risques, avec des zones inondables importantes ;
- par rapport aux milieux écologiques, avec des zones humides et des marais ;
- par rapport au paysage, avec des points de vue permettant la compréhension du relief, pour se repérer.



Dampierre, positionné à la confluence du ru des Vaux de Cernay et de l'Yvette, et s'étendant jusqu'à la confluence avec le rouillon de Valence.



Chevreuse, positionné à la double confluence de l'Yvette, du ruisseau de la Queue de l'Étang et du ruisseau d'Écosse Bouton.



Milon-la-Chapelle, positionné à la confluence du Rhodon et d'un petit ruisseau issu d'un ravin.

2 - Processus d'évolution marquants :

UNE EAU BIEN PRÉSENTE MAIS PEU VISIBLE ET DIFFICILEMENT APPROPRIABLE

- ➔ **L'enfrichement dans les fonds de vallées qui enfouit les rivières sous les boisements**
- ➔ **L'intensification agricole sur les plateaux**
- ➔ **L'imperméabilisation des sols**
- ➔ **La défragmentation des cours d'eau et la reconstitution de mares de plateau par le Parc**

➔ **L'enfrichement dans les fonds de vallées qui enfouit les rivières sous les boisements**

Les vallées sont livrées à un double processus d'enfrichement. Le développement d'une agriculture performante sur les plateaux a souvent conduit à délaisser les pentes et ainsi à les livrer à la friche. Peu à peu, ces friches sont devenues de vrais boisements.

En fond de vallées, les ripisylves sont nécessaires à la bonne qualité écologique des rivières. Elles jouent un rôle d'épuration naturelle des eaux en assimilant par leurs racines une partie des surcharges nutritives présentes dans la nappe phréatique qui alimente les cours d'eau, et contribuent à piéger les particules qui ruissellent sur les sols.

Leur présence apporte également une ombre bénéfique qui permet de lutter contre le réchauffement de l'eau de la rivière, et ainsi contre sa désoxygénation. Cette protection est essentielle pour ces petits cours d'eau de tête de bassin versant aux très faibles débits. Ces cordons boisés, accompagnés de leurs couverts herbacés, font donc partie de l'écosystème rivière.

Mais c'est véritablement l'abandon de l'entretien des prairies humides entre les rivières et les versants boisés qui ont conduit à la fermeture des espaces et à l'effacement des rivières. Des fenêtres ouvertes dans les ripisylves et un éclaircissement de leurs sous-bois sont toutefois compatibles avec la fonction de protection thermique.

Ce double processus conduit la perte de lisibilité du cours d'eau dans la vallée.

Cas particulier de la forêt marécageuse de fond de vallée :

Les aulnaies marécageuses de fond de vallée ont un intérêt écologique et paysager qui diffère des forêts de milieux plus secs ; en plus de leur qualité épuratoire indéniable, elles forment visuellement des entités spécifiques (houppiers, port, troncs) et des sous-bois typiques avec leur végétation herbacée très particulière, comme par exemple les touradons de carex. L'identification de ces formations ou habitats écologiques parmi la masse forestière apparente, ainsi que leur valorisation auprès du public comme des forêts à statut particulier de zones humides restent à faire.

Comparaison des coteaux de l'Yvette à Lévis-Saint-Nom :



Début du XX^e siècle, carte postale ancienne



2011

Au début du XX^e siècle, le coteau est en grande partie cultivé, la ripisylve est mince et entretenue, les crêtes sont boisées et le village est dégagé.

En 2011, la forêt a gagné depuis la ripisylve vers le coteau et depuis les crêtes vers les fonds de vallée, au dépend des espaces agricoles. Le village est désormais quasi invisible.

➔ L'intensification agricole sur les plateaux et la disparition de l'eau

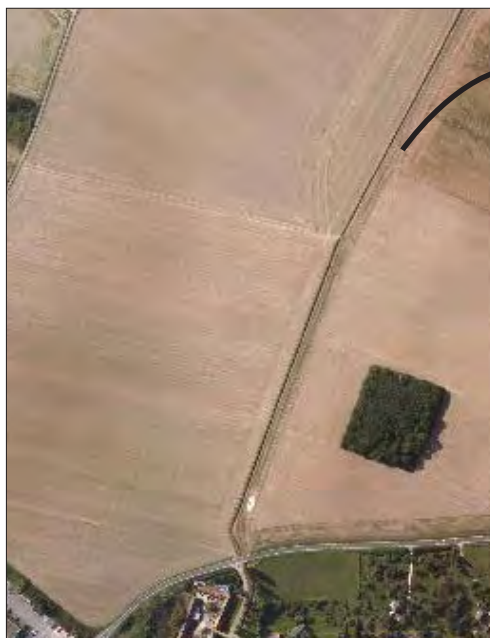
A l'inverse, sur les plateaux, l'intensification agricole a conduit à supprimer tous les obstacles aux engins et à gérer l'eau de manière rationnelle. La disparition du végétal comme signal de la présence de l'eau implique une banalisation des paysages associés à l'eau : les rigoles sont désormais rarement accompagnées de plantations ; les mares, qui ont été largement asséchées, sont occasionnellement recréées mais ne présentent presque jamais de végétation arbustive ou arborée ; les rouillons sont traités comme des fossés drainants visant à évacuer au plus vite l'eau des plateaux vers les vallées.

L'absence de relief marqué fait presque oublier que l'eau fait partie des paysages de plateau. Ici, la rigole de Montmort, aux Essarts-le-Roi, est totalement invisible tant elle est traitée comme un fossé agricole. L'absence de végétation nuit à son paysage mais également à la richesse écologique du site. A l'origine, elle était le support de plantations beaucoup plus nombreuses qui la rendaient perceptible non seulement aux abords de la ferme, mais aussi dans l'ensemble de l'espace agricole qu'elle traversait.

Plateau agricole dénudé, près de la rigole de Montmort, aux Essarts-le-Roi,



1949



2011



➔ L'imperméabilisation des sols

En raison de leur situation de tête de bassin versant, et de par la nature hydrogéologique du territoire, les rivières et zones humides de l'entité des vallées de l'Yvette représentent un patrimoine remarquable, essentiel en termes de ressource en eau, biodiversité, paysage et culture. Elles doivent être préservées et restaurées dans leur naturalité aussi bien pour leur valeur patrimoniale que pour les services écologiques associés qu'elles fournissent : autoépuration des eaux, biodiversité, régulation des crues par débordement naturel et absorption, cadre de vie, randonnée, pêche, etc. Les rivières drainant le territoire possèdent autant de qualités intrinsèques qu'elles ont d'importance dans le cycle de l'eau des bassins versants. Si elles collectent toutes les eaux de pluie et usées - après traitement - des bassins versants, elles constituent également des écosystèmes à part entière, dont la qualité est largement soutenue par celle des eaux souterraines.

Il importe de laisser ou de restituer aux rivières leur espace de liberté, de libre divagation et de débordement dans les

zones naturelles, de leur continuité amont-aval.

Aujourd'hui plusieurs phénomènes viennent perturber ce fonctionnement hydraulique :

- la disparition du végétal dans l'espace cultivé des plateaux accentuent le ruissellement et augmentent le risque d'inondation et d'affaissement de terrain dans les vallées lors d'événements pluviométriques importants : au début de l'année 2007, de fortes précipitations ont affecté les communes de Châteaufort, Milon-la-Chapelle, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, qui ont été déclarées en état de catastrophe naturelle. La conséquence à l'échelle des bassins versants est que l'eau arrive de plus en plus vite et de plus en plus chargée en éléments solides et pollués vers les rivières, dont l'équilibre dynamique se trouve alors perturbé, ce qui induit en réponse des dysfonctionnements géomorphologiques et écologiques du cours d'eau (érosion anormale du lit et des berges, colmatage des frayères, eutrophisation de l'eau, diminution de la concentration en oxygène...).

- les pratiques forestières intensives d'aujourd'hui fabriquent une multitude d'ornières dans le sens de la pente, accélérant encore plus les ruissellements qui transitent en provenance des plateaux agricoles. Dans des contextes de vallées très encaissées comme celles de l'Yvette, les risques de ruissellement sont importants.
- En milieu urbain, l'étroitesse des vallées et la rareté des terrains plats et hors d'eau a généré un développement bâti dans les zones humides, pour la construction de quartiers d'habitation, de zones d'activités ou commerciales, ainsi que des équipements comme des stationnements ou des infrastructures sportives. C'est le cas à Chevreuse et à Gif-sur-Yvette le long de l'Yvette, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse le long du Rhodon, et dans une moindre mesure à Châteaufort le long de la Mérantaise à l'amont du lavoir de la RD938. Ces consommations de zones humides pour la construction retirent autant de surface tampon qui absorbaient les crues et limitaient les inondations, sans compter par ailleurs leur capacité extrêmement efficace à absorber les nitrates de la nappe phréatique.
- Certains tronçons de cours d'eau naturel, comme sur le ru du Rhodon à Saint-Lambert-des-Bois, ont été recalibrés dans leur tracé et sont devenus rectilignes. Ils ont ainsi perdu leur capacité d'évolution transversale via leurs méandres, et gagné en pente, engendrant des phénomènes d'érosion du fond du lit à l'amont et à l'aval.



Exemple de la zone commerciale de Gif-sur-Yvette, sur les berges de l'Yvette, qui nuit à la bonne infiltration des eaux de ruissellement.

**Zone d'activités construite dans la zone humide de l'Yvette :
imperméabilisation du fond de vallée et dénaturé des
milieux**



En ville, l'eau est d'autant plus difficile à percevoir qu'elle est source de contraintes importantes pour l'urbanisation. Les terrains inondables des fonds de vallée sont aussi les plus facilement constructibles puisqu'ils sont plats. De nombreuses zones humides ont donc été construites et imperméabilisées pour développer des équipements ou des activités économiques, à l'image de la zone commerciale de Gif-sur-Yvette, ou bien des stationnements et terrains de sport de Chevreuse.

Aujourd'hui, la solidarité amont/aval nécessite de reconsidérer le traitement des zones humides et leur aménagement en milieu urbain afin de faciliter l'expansion des crues et l'infiltration de l'eau. Aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) n'est actuellement en vigueur, mais les plus hautes eaux connues montrent bien l'importance de prendre en compte le stockage progressif de l'eau au fil de la vallée de l'Yvette.

➔ **La défragmentation des cours d'eau et
la reconstitution de mares de plateau
par le Parc**

Dans le cadre du SDAGE Seine Normandie, en application de la Directive cadre européenne sur l'eau, le Parc vise à compenser l'impact sur la rivière de tous les aménagements hydrauliques existants qu'ils soient récents ou anciens (rejets de bassin d'eaux pluviales, barrages, vannages, etc.) pour se rapprocher au plus près des conditions hydrologiques naturelles locales. L'objectif à atteindre est de permettre la libre circulation des sédiments – qui constitue avec la pente le « moteur » de la morphologie des rivières – et la libre circulation piscicole. Le Parc conduit pour cela, avec ses partenaires, un diagnostic hydrologique et géomorphologique des bassins versants, et propose les aménagements nécessaires. Une attention particulière est portée au petit patrimoine lié à ces cours d'eau (moulins, ponts, lavoirs, etc.).

L'objectif est donc de garantir à la rivière la libre circulation sédimentaire et piscicole, tout en sauvegardant voire en restaurant le patrimoine hydraulique ancien. Une étude historique est conduite pour étudier le caractère patrimonial de chaque moulin et ses annexes, déduire la typologie des moulins de l'Yvette et déterminer enfin les parties patrimoniales de chacun des ouvrages. A noter que l'Yvette, dans un tronçon allant de l'aval du moulin de Girouard à l'amont du moulin de Chatillon, et la Mérentaise sont inscrites dans le SDAGE comme rivière prioritaire pour atteindre cet objectif de libre circulation en 2015.

Concernant la restauration et la création de mares, le Parc tente de saisir toutes les opportunités de sauvegarder ou de créer des mares pour conserver le dernier réseau existant qui est en danger de comblement ou de pollution. Le constat de la diminution des mares sur les plateaux

agricole est aggravé par le déficit en eau qui perdure depuis 2003. Ce déficit impose d'étudier au cas par cas le type de végétation qui peut s'y développer (arborée, arbustive, ou herbacée).

Définitions :

La Trame verte et bleue est un ensemble de continuités écologiques, composées de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors. Elle se conçoit jusqu'à la limite des plus basses mers en partant de la terre.

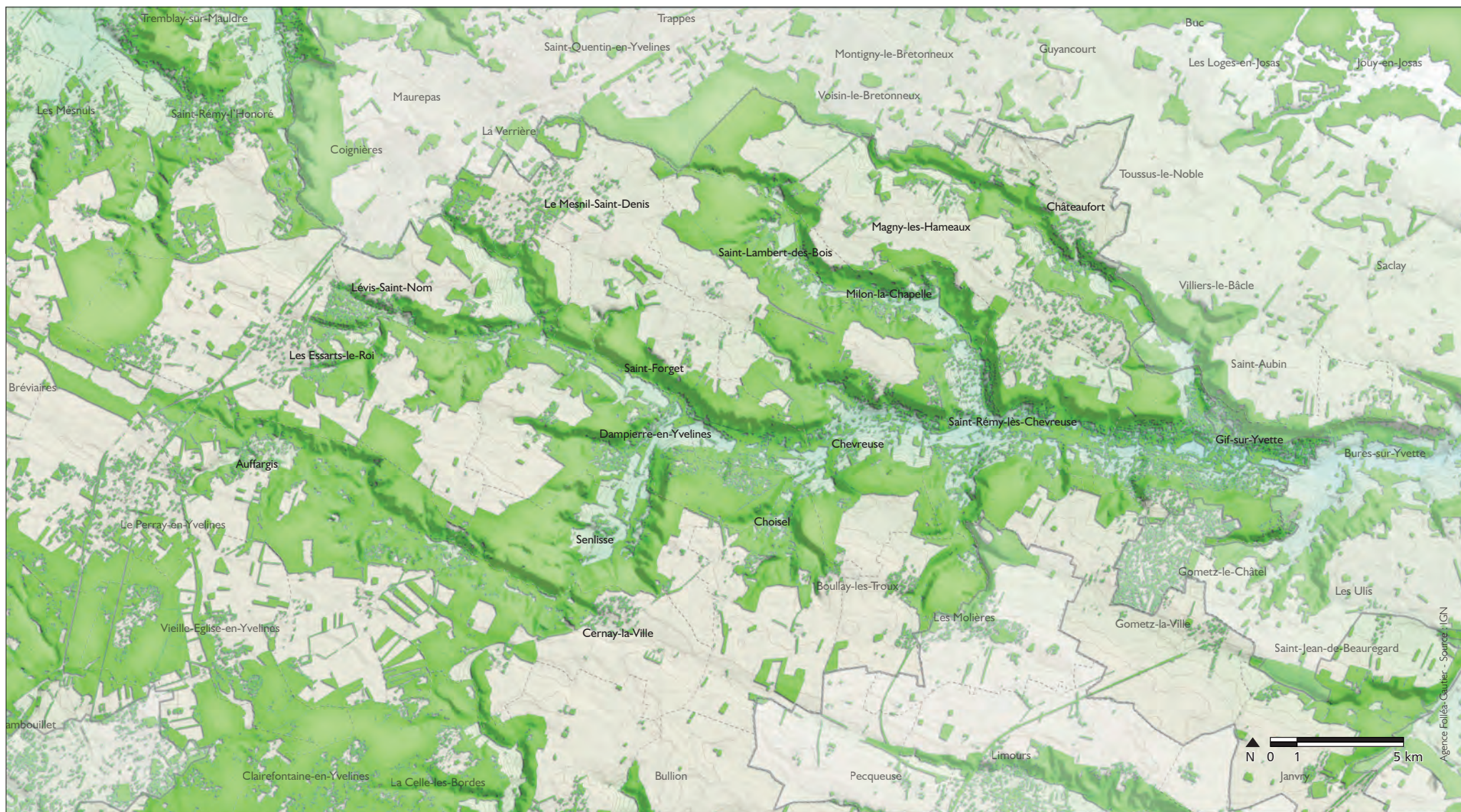
Les sous-trames correspondent à l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide ou pelouse calcicole...) et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le type de milieu correspondant.

3 - Problématique :

LA DISPARITION DU PAYSAGE DE L'EAU

- ➔ **Un appauvrissement des milieux**
- ➔ **Une banalisation des paysages**
- ➔ **Une augmentation des risques liés aux inondations**

B - DES VALLEES FIDELEMENT PROTEGEES PAR UN MANCHON FORESTIER



I - Caractéristiques paysagères et écologiques :

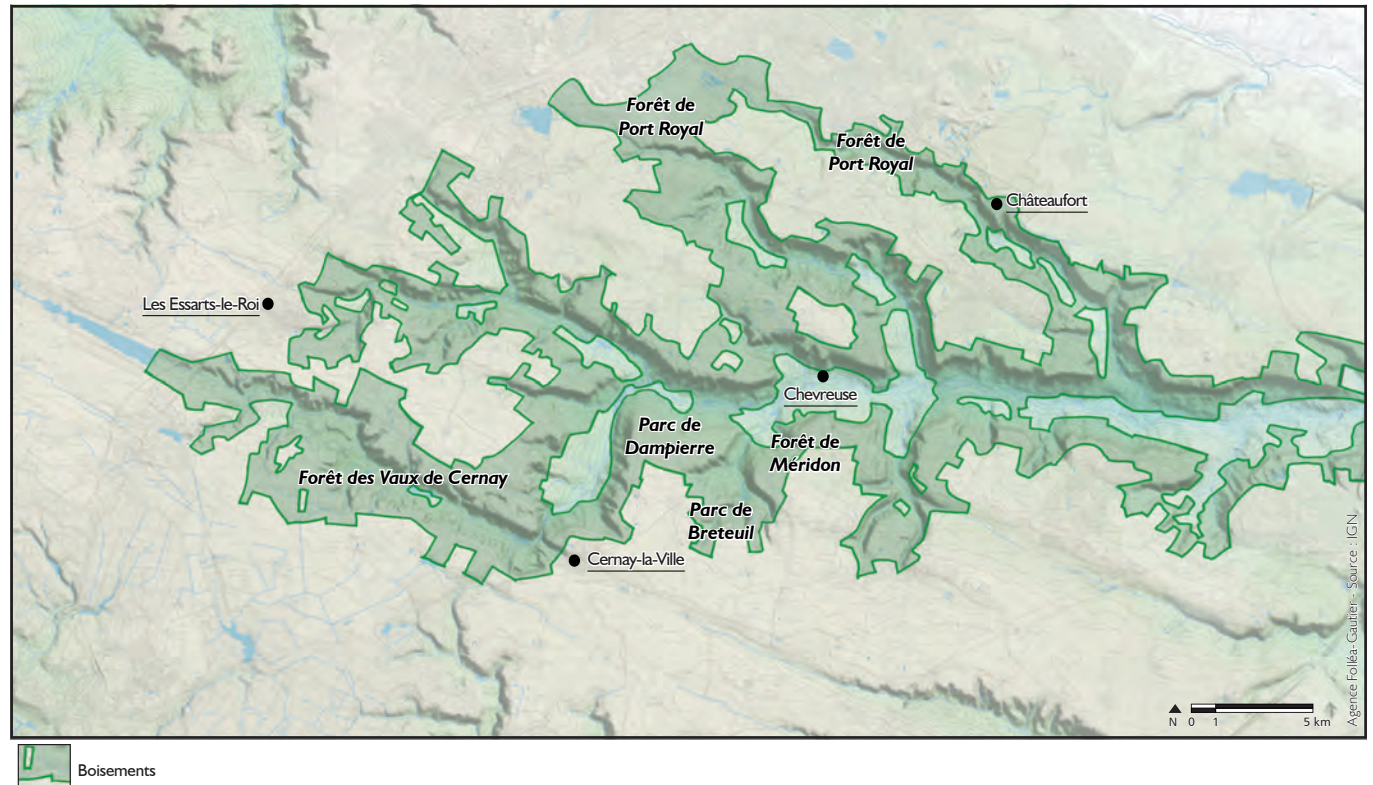
LA PRÉSENCE MARQUANTE DE LA FORÊT

- ➔ Des coteaux et des lignes de crêtes boisées qui constituent une continuité
- ➔ Des vallées qui «disparaissent» sous la couche boisée
- ➔ Des forêts remarquables

Véritable paysage emblématique du Parc Naturel Régional, la forêt confère au territoire un caractère de campagne verdoyante, très dépaysant en région parisienne. Les ambiances intimes renvoient une image de havre bucolique, discret, secret.

La forêt se positionne principalement sur les coteaux. Sa grande régularité forme un manchon qui enveloppe toutes les vallées, sans distinction, et les isole des grands plateaux agricoles : elle dessine les horizons en marquant les crêtes des coteaux, dans les vallées comme sur les plateaux.

En raison de sa superficie, la forêt joue un rôle structurant pour l'environnement du Parc. Elle est support et objet d'une multitude d'activités économiques et sociales. La sylviculture est une « culture » de longue durée par rapport à une exploitation agricole. Pour cette raison, le fonctionnement de l'écosystème forestier est proche de celui d'un écosystème naturel. Les modes de conduite, d'exploitation et d'entretien renforcent plus ou moins ses qualités d'écosystème naturel. La conduite des grandes forêts est essentiellement en futaie régulière, mais le taillis sous futaie se rencontre également. Selon les secteurs, les sous-bois sont très ouverts ou au contraire



très fermés. Le bois mort, indispensable à long terme à la régénération naturelle de la forêt, est aussi plus ou moins présent, sur pied ou au sol, en fonction des pratiques forestières et des volontés de « propreté » apparente. Le réseau de bois mort suffisamment dense en forêt constitue un élément primordial de la sous-trame forestière.

La forêt représente une part importante de la sous-trame boisée de la Trame Verte et Bleue. Elle complète ainsi les bosquets, petits bois, friches arbustives, haies et arbres isolés.

De par sa présence en manchon continu, elle peut cependant constituer une véritable barrière pour les espèces de la sous-trame herbacée, pour qui la forêt est un milieu hostile. Les zones ouvertes ne sont ainsi en contact plus ou moins lointain entre elles que par les bords de chemins forestiers éventuellement ponctués de clairières. L'important périmètre de la forêt engendre autant de lisières forestières, parfois laissées en transition étagée et progressive avec l'espace ouvert qui lui est contigu, mais le plus souvent gérées en coupure nette. Plus la lisière est large et étagée, plus grande est sa biodiversité.

Le patrimoine historique forestier est très important : structure des chemins, petit patrimoine bâti, allées de chasse, carrefours forestiers, fossés, clairières, essences emblématiques, maisons forestières, histoire des grands domaines et des métiers de la forêt, etc.

Ainsi certaines forêts sont remarquables et se distinguent par leur intérêt paysager ou écologique :

1. les forêts qui contribuent à valoriser les paysages :

- celles qui marquent des limites paysagères, comme la forêt domaniale et régionale de Port Royal, véritable transition entre l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Parc, en occupant l'extrémité du plateau de Magny-les-Hameaux et le coteau nord de la Mérentaise ;
- les boisements qui occupent les éperons, aux confluences des vallées. Il s'agit de sites particulièrement sensibles puisqu'ils sont très visibles et signalent l'entrée de petites vallées.



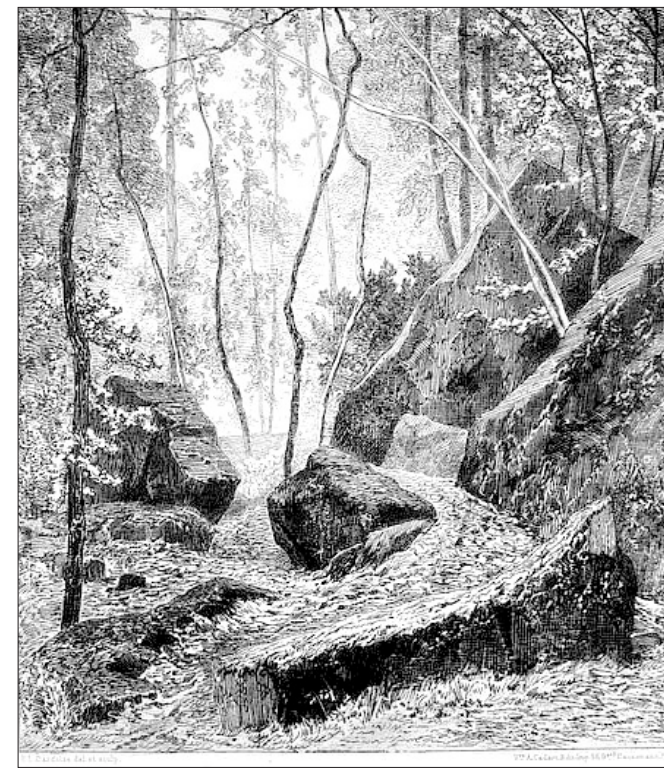
Les boisements qui occupent les éperons aux confluences des vallées

2. les forêts d'intérêt historique :

- celles qui sont structurées par les chasses royales, comme la forêt régionale et domaniale de Port-Royal à Saint-Lambert-des-Bois et Magny-les-Hameaux ou la forêt domaniale de Rambouillet, avec leurs allées et carrefours forestiers ;
- les forêts associées aux grands domaines, comme le parc de Dampierre, le bois de Méridon, le parc de Breteuil et la forêt domaniale de Rambouillet.
- Les forêts ayant marqué l'histoire de l'art, comme la « forêt des paysagistes », reconnue pour la grande valeur des ambiances et des paysages offerts, et représentée maintes fois par les peintres de l'école de Cernay.
- les forêts recelant les vestiges de traditions forestières passées, comme le bois départemental de la Madeleine à Chevreuse, qui abrite encore quelques pieds cormiers qui marquaient les limites des parcelles, ou les alignements de châtaigniers greffés aux allures de têtards qui sont encore visibles dans le bois Boisseaux et de la côte brûlée à Senlisse.



Carrefour forestier de la Minière, dans la forêt de Port-Royal.



Gravure de Darboize montrant les chaos de grès spectaculaires de la forêt des Vaux de Cernay

3. Les forêts à l'écologie remarquable :

- les forêts acidophiles, comme celle des Vaux de Cernay, qui présentent une grande diversité de milieux associés aux chaos de grès et aux tourbières.

4. Les forêts permettant de gérer les risques d'inondation :

- lorsqu'elle est positionnée dans les ravins orientés nord-sud, la forêt joue un rôle majeur dans la gestion des risques en retenant les coulées de boues qui ruissellent depuis les plateaux vers les fonds de vallées.



Les Vaux de Cernay, caractérisées par des milieux acidophiles gréseux et sableux.

Malgré des qualités intrinsèques à la forêt, le systématisme des boisements de coteaux et de leurs lisières nettes tend à générer une certaine monotonie des paysages, qui sont souvent bornés par des horizons uniformes. Ils sont rehaussés ponctuellement par quelques grands arbres de parc, comme des séquoias par exemple, dont les silhouettes surgissent tels des événements au dessus des houppiers de la forêt.

Il y a très peu d'ouvertures dans les vallées, en dehors des actions menées par le Parc, qu'il s'agisse des fonds humides ou des coteaux : seules deux continuités d'espaces ouverts entre un plateau et un fond de vallée existent, entre Lévis-Saint-Nom et Dampierre sur le coteau qui fait face à Girouard, et entre Châteaufort et Magny-les-Hameaux, sur le coteau de la Côte de la Goutte d'Or.



Silhouettes de séquoias venant révéler la présence d'un parc au sommet du coteau.



L'été, les paysages agricoles de plateau peuvent apparaître très épurés



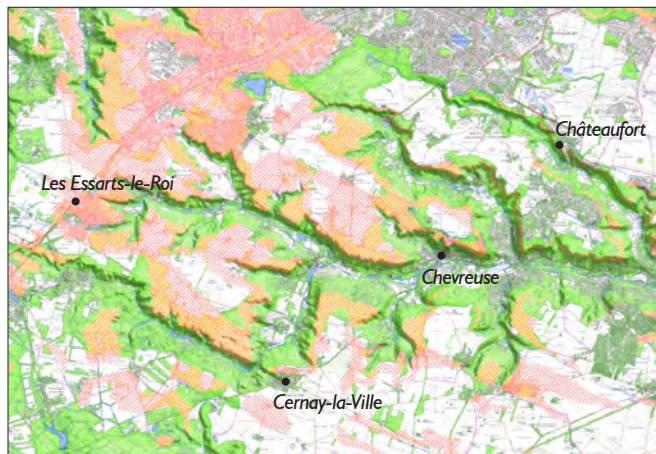
L'hiver, ils deviennent souvent plus tristes et monotones

2 - Processus d'évolution marquants :

DES BOISEMENTS QUI GAGNENT EN SURFACE À LA FAVEUR DE L'ENFRICHEMENT

- ➔ L'augmentation importante des surfaces boisées liées à la déprise agricole dans les vallées
- ➔ Une patrimonialisation systématique de la forêt
- ➔ L'appauvrissement des milieux forestiers

Carte mettant en évidence les surfaces d'argiles à meulière présentes sur le territoire des vallées de l'Yvette



Présence d'argiles à meulière de Montmorency dans le sous-sol

Boisements couvrant des sols constitués d'argiles à meulière de Montmorency

➔ L'augmentation importante des surfaces boisées liées à la déprise agricole dans les vallées

Le paysage boisé est ancien et marqué par l'histoire des domaines et des chasses liés à la forêt de Rambouillet. Les forêts historiques étaient principalement positionnées sur les plateaux couverts d'argiles à meulière de Montmorency, trop acides et hydromorphes pour la culture.

Seuls les coteaux les plus raides, constitués de sables, de colluvions et de grès, étaient livrés à la friche. Avec l'abandon des productions essentiellement liées au pâturage sur les pentes les moins raides, l'ensemble des coteaux s'est progressivement enfriché jusqu'à former de véritables boisements, tandis que les forêts de plateaux ont peu évolué en terme de surface. Avec le boisement généralisé de fond de vallée, on ne distingue plus les différentes unités de la sous-trame boisée de la TVB : les ripisylves, les forêts marécageuses, les haies, les arbres isolés ne font visuellement plus qu'un avec la forêt de versant. Les zones ouvertes de sous-trame herbacée sont fragmentées et cloisonnées par ces masses forestières.

➔ La mise en place progressive d'une filière bois efficace et respectueuse des milieux forestiers

Le développement d'une filière bois efficace fait partie des préoccupations majeures du Parc, dans un contexte forestier important. Plusieurs pistes sont étudiées comme la production de bois raméal fragmenté (BRF) ou de plaquettes permettant de valoriser la gestion des lisières forestières problématiques.

Cependant, les modes opératoires nécessaires à ce type de production ne respectent pas toujours les milieux : le contexte économique du marché du bois, entraîne des répercussions sur les modes d'exploitation. Cette loi du marché fait peser des contraintes et des risques sur la qualité et le fonctionnement de l'écosystème forestier, au grand dam des forestiers eux-mêmes. Ainsi, le Parc préfère-t-il privilégier la diversification des essences, la régénération naturelle, la conduite en futaies irrégulières et taillis sous futaies, à des pratiques au caractère plus industriel.

➔ Une patrimonialisation systématique de la forêt

Aujourd'hui, les espaces boisés sont souvent considérés comme « naturels » par abus de langage. Ils revêtent également une dimension de loisirs associée à la demande croissante de lieux de détente pour les urbains. En attestent les classements en Espaces Boisés Classés (EBC) presque systématiques dans les documents d'urbanisme, qui cherchent à protéger les boisements. Ce processus relativement récent répond à une crainte de voir régresser la forêt face au développement urbain. Avec la généralisation des EBC se pose le problème de la fermeture des paysages : la gestion des boisements est beaucoup plus contraignante une fois le classement réalisé et les communes peuvent être amenées à déclasser certains sites qu'ils souhaitent ouvrir à nouveau pour retrouver des vues et de la lumière.

➔ La perte de diversité écologique par l'avancée des milieux forestiers

Force est de constater que la sous-représentation de la sous-trame herbacée par rapport aux autres couverts conduit à une diminution globale de la biodiversité spécifique des zones herbacées, lorsque la forêt gagne sur les prairies.

Cette perte est encore plus amplifiée localement quand un boisement s'installe sur une prairie calcaire, très rare dans l'entité des vallées de l'Yvette. Il s'agit de trois sites, Maincourt-sur-Yvette à Dampierre, Lévis-Saint-Nom et Milon-la-Chapelle.

Le Parc a restauré la première, envisage de le faire sur la seconde et le Département des Yvelines mène une gestion particulière sur la troisième. Ailleurs, le Parc restaure des prairies humides de grande valeur patrimoniale pour y pratiquer une gestion extensive par pâturage rustique et adapté.

Cet enrichissement est également lié à la difficile gestion des petits bois privés. Cependant, cette problématique, ainsi que celle du morcellement foncier, est probablement un défi écologique pour les années à venir.

En effet, le morcellement n'est pas nécessairement un fléau à combattre.



Enrichissement des coteaux et du fond humide dans le vallon de la Queue de l'Étang.

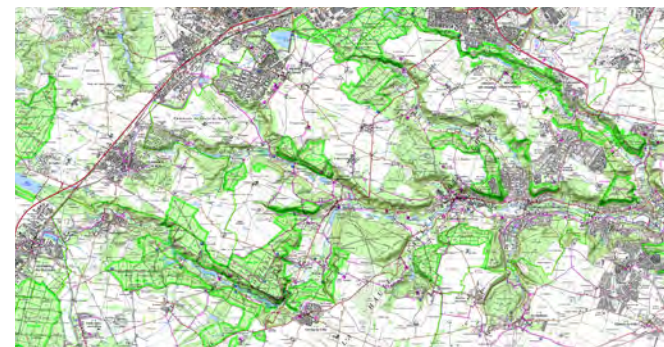
Comparaison des surfaces boisées entre le XVIII^e siècle et aujourd'hui



Carte de Cassini XVIII^e siècle

Sur la carte des Frères Cassini, les boisements sont beaucoup moins nombreux qu'à l'heure actuelle et occupent les rebords de plateaux peu fertiles ou les coteaux les plus raides.

Il permet de laisser certains petits secteurs de forêt en l'état, sortes d'îlots de quiétude et de bois vieillissants, lorsque ceux-ci ne sont pas économiquement rentables, ou lorsque les propriétaires ne cherchent pas à réaliser de bénéfices. Ce sujet est à regarder à une échelle plus large afin d'en faire un atout pour la restauration et la préservation de la sous-trame boisée.



IGN 2011

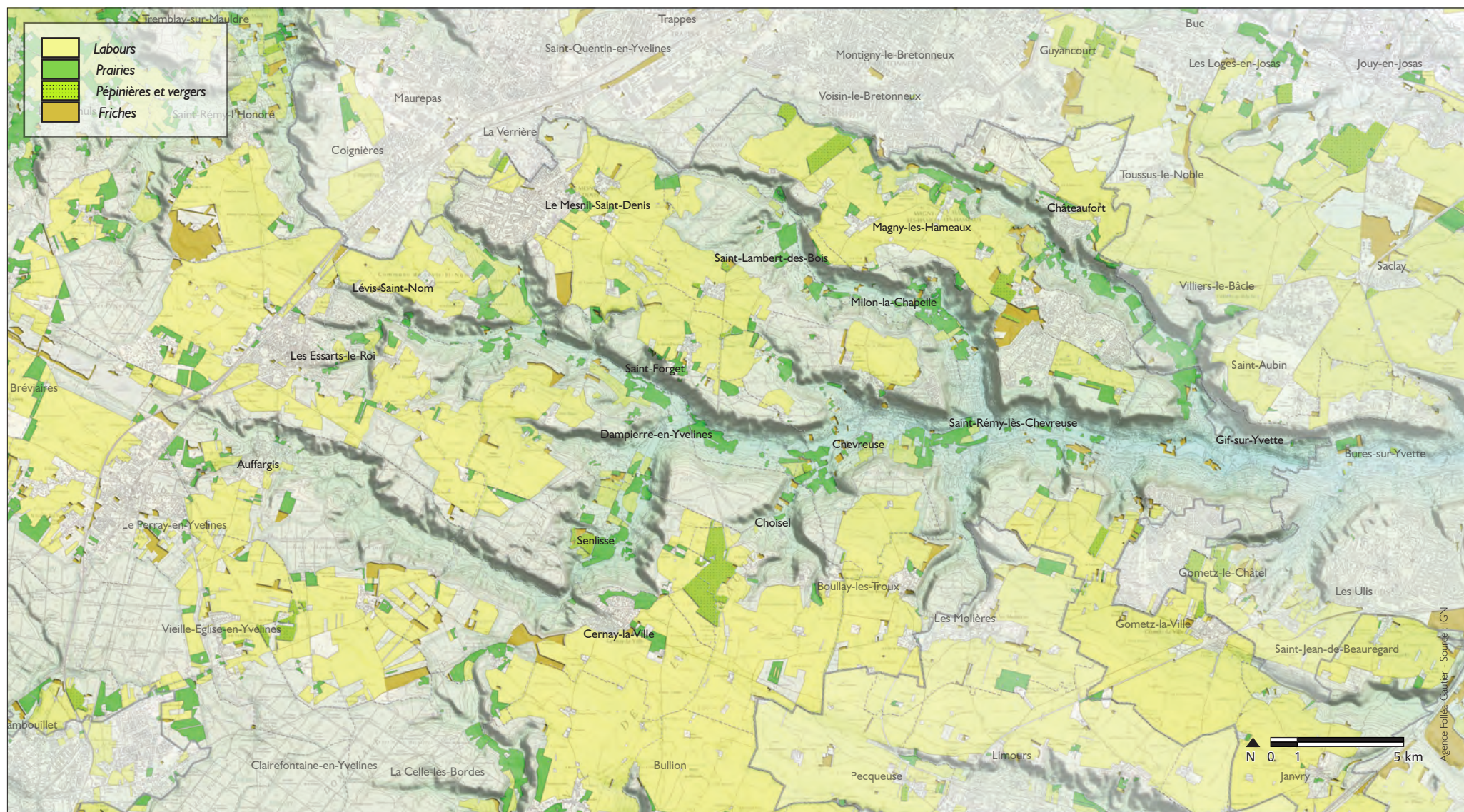
Aujourd'hui, les surfaces boisées ont considérablement augmenté avec la progression de la friche sur les pentes non cultivées.

3 - Problématique :

UNE CERTAINE ASPHYXIE DES PAYSAGES PAR LES BOISEMENTS

- ➔ La fermeture des paysages de vallée
- ➔ Des sites forestiers remarquables qui justifient une forme de sanctuarisation

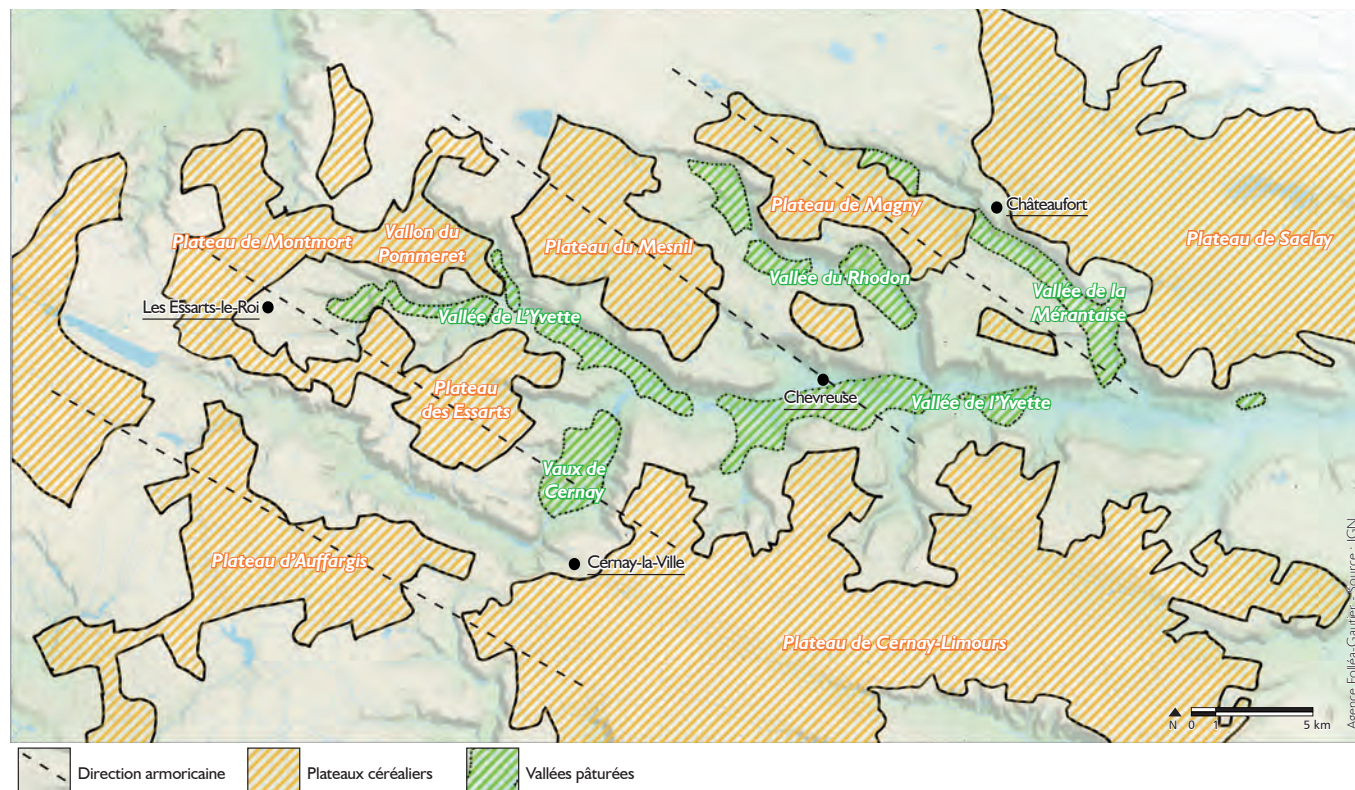
C - DES PLATEAUX AGRICOLES OUVERTS AUX HORIZONS FORESTIERS



I - Caractéristiques paysagères et écologiques :

DES PLATEAUX OUVERTS PARFOIS PAUVRES EN MILIEUX NATURELS ET DES VALLÉES AUX AMBIANCES FEUTRÉES ET AUX ÉCOSYSTÈMES PLUS DIVERSIFIÉS

- ➔ Sur les plateaux, des paysages agricoles pauvres en biodiversité, largement ouverts et dominés par la grande culture
- ➔ Des lisières forestières souples et peu diversifiées marquant des horizons facilement perceptibles
- ➔ Dans les vallées, des espaces agricoles mixtes, plus propices à la biodiversité sauvage, où se côtoient élevage et cultures



Sur le territoire des vallées de l'Yvette, l'agriculture porte un visage double et complémentaire, qui s'organise en fonction du relief :

- les grands plateaux représentent le domaine de l'agriculture céréalière et intensive ;
- les vallées accueillent plus volontiers l'élevage, avec des prairies de fauche et des pâturages.

Sur les plateaux, le regard porte loin, sans entrave ni obstacle. Seuls quelques arbres isolés, bosquets et alignements de fruitiers s'échelonnent jusqu'à rejoindre les lisières boisées à l'horizon. Ce sont les seuls éléments susceptibles d'accueillir une certaine biodiversité. Ces vastes espaces, très plans et cernés de forêts, donnent tantôt le sentiment de traverser une clairière, tantôt une ample plaine.

La domination des monocultures laisse très peu de place à la biodiversité. La pauvreté en mares et en surfaces herbacées limite encore les capacités d'accueil de la faune et de la flore. Au printemps, les bords de champs sont uniformes et ne laissent plus voir depuis bien longtemps les cordons fleuris des messicoles.



Plateau céréalier à Châteaufort

L'hiver l'immensité des champs à nu attire quelques escadrons d'oiseaux en migration qui viennent se reposer et se nourrir.

A cette saison et au début du printemps, on peut également remarquer, quand les cultures sont encore rases, la présence de mouillères qui persistent à l'endroit de dépressions naturelles et d'où sortira plus tard en saison un cortège floristique spécifique et souvent patrimonial.

Dans les fonds de vallées et sur certains coteaux, l'agriculture est représentée par des prairies sèches ou humides. Les pâturages non sur-piétinés et fleuris, entourés de haies ou de lisières, et ponctués d'arbres isolés, ou de fourrés, permettent à toute une biodiversité de s'exprimer.



Prairies de coteau, à Chevreuse

On les retrouve disséminés le long de toutes les vallées. Ils constituent une partie importante de la sous-trame herbacée de l'entité.

Quelques parcelles positionnées sur les piémonts légèrement bombés et exposés au nord sont parfois cultivées mais elles demeurent très rares. On en rencontre quelques-unes à Chevreuse, à Dampierre-en-Yvelines ou à Magny-les-Hameaux.

Quelques traces des vergers anciens sont visibles dans les vallées, autour des villages, ou dans les jardins. Sur les plateaux, des fruitiers conduisent le regard le long des petites routes. Des vergers isolés subsistent en bordure de plateau, comme au Mesnil-Sevin à Saint-Forget, ou encore à la Brosse à Saint-Lambert-des-Bois.



Vieux arbres fruitiers amoureusement entretenus, dans un jardin de particuliers.



Alignement de fruitiers le long du chemin



Alignement de poiriers le long de la route, sur le plateau de Cernay-Limours

2 - Processus d'évolution marquants :

L'ACCENTUATION DES CONTRASTES PAR L'INTENSIFICATION D'UNE PART ET L'ABANDON D'AUTRE PART

- ➔ La disparition des structures végétales propices à la biodiversité
- ➔ La disparition des cheminements
- ➔ La simplification des lisières boisées au contact des grandes cultures
- ➔ La friche en progression sur les prairies
- ➔ La régression nette des cultures et des vergers sur les pentes
- ➔ Des pratiques cynégétiques qui influencent la qualité écologique et paysagère des grands espaces agricoles
- ➔ Le développement progressif d'une agriculture de proximité

➔ L'agrandissement des exploitations et des parcelles

Avec le remembrement entamé dans les années 1960, l'espace agricole s'est profondément modifié.

Si les plateaux étaient depuis longtemps déjà dévolus aux céréales, le paysage était cependant beaucoup plus animé : le parcellaire très étroit et les nombreux arbres isolés donnaient aux plateaux des nuances et des rythmes aujourd'hui disparus. Les haies basses dont certains vestiges existent encore aujourd'hui, sur le plateau du Mesnil-Sevin par exemple, ont disparu et avec elles les capacités de nidification et de nourrissage pour de nombreuses espèces de passereaux, de reptiles, d'insectes et de petits mammifères.

L'abandon des prés-vergers ou leur remplacement par la culture ont eu pour conséquence la disparition ou le déplacement des populations animales comme la chouette chevêche, répertoriée jusque dans les années 1990 à la Brosse, ou comme le hibou moyen duc, encore présent en 2006 au Mesnil-Sevin.



La vallée à Chevreuse, cultivée et pâturée, était composée de parcelles en lanières et offrait un paysage productif de grande qualité, en premier plan de la ville

➔ La disparition des cheminements

L'agrandissement des parcelles s'est également accompagné d'une diminution du nombre de chemins, aujourd'hui peu nombreux ou impraticables sur les plateaux.



Carte postale ancienne datant du début du XXème siècle, montrant l'impressionnante quantité d'arbres fruitiers présents sur le plateau de Cernay-Limours, aujourd'hui presque tous disparus. Vue oblique depuis le centre des Molières.



Entre Gif et Les Molières, le plateau agricole est aujourd'hui dénudé jusqu'à l'horizon.

➔ La simplification des lisières boisées au contact des grandes cultures

La gestion rationalisée des espaces de production se lit également aux abords des parcelles : au contact de la forêt, la gestion des arbres a conduit à une simplification de la lisière, avec la suppression des strates herbacées et arbustives.

(Cf. « La perte de diversité écologique par l'avancée des milieux forestiers » page 21)



Exemple d'une lisière forestière simplifiée au contact de l'espace agricole. Seul un chemin s'est maintenu en limite de parcelle.

➔ La friche en progression sur les prairies

A l'échelle de l'entité des vallées de l'Yvette, et plus largement encore à l'échelle du Parc et de l'Île-de-France, on note une sous-trame herbacée sous-représentée, très morcelée et de qualité faible quand elle existe. La principale cause de sa disparition est en général l'urbanisation au sens large, la mise en grande culture des prairies et l'avancée de la forêt. La prairie devient rare.



Exemple de diminution progressive des prairies face à la friche.



Exemple de diminution progressive des prairies face à l'urbanisation.



Certains vergers demeurent présents près des anciennes fermes ou des hameaux, ce qui anime ponctuellement le plateau agricole à leur approche.



Les pentes cultivées du château de la Madeleine, aujourd'hui boisées

➔ La régression nette des cultures et des vergers sur les pentes

Alors que les paysages agricoles des plateaux se sont massivement ouverts, ceux des vallées se sont fermés progressivement pour disparaître sous les boisements de friche. Cette dynamique est liée à la difficulté de valoriser des terres très pentues ou très humides.

Quelques prairies demeurent gérées par l'élevage, comme

à Saint-Lambert-des-Bois. Pour accompagner la gestion des espaces ouverts très humides, qu'il s'agisse des réouvertures menées par la mission environnement ou de prairies privées, le Parc dispose d'un troupeau de vaches rustiques Highland Cattle, et propose des contrats de gestion éco pastorale aux éleveurs locaux. Partout ailleurs, c'est généralement la



Petits bois de plein champ à l'horizon, sur le plateau de Cernay



Exemple d'une lisière où la strate arbustive vient animer le paysage printanier

filière équine qui prend le relais de l'élevage et permet de gérer les prairies ouvertes de fond de vallée. L'importante concentration de chevaux dans les vallées de l'Yvette peut entraîner un déséquilibre écologique en termes de pollution des sols et de l'eau, d'atteinte à la strate herbacée par surpiétinement, et de destruction des chaînes alimentaires par le rejet de produits pharmaceutiques via les déjections.

➔ Des pratiques cynégétiques qui influencent la qualité écologique et paysagère des grands espaces agricoles

Dans l'approche d'une écologie intégrée mise en valeur par le projet de Parc, la chasse tient une place importante. La chasse participe à l'équilibre des populations naturelles des grands et moyens mammifères. Outre son rôle économique, social et récréatif, elle joue un rôle dans l'aménagement et l'entretien des espaces naturels (création d'habitats favorables aux animaux et à la flore en général). Le Parc se caractérise par des densités hétérogènes de population avec des grands gibiers nombreux, tandis que les populations naturelles de petits gibiers sédentaires sont fragiles.

Les territoires de chasse se superposent à d'autres usages, agricoles, sylvicoles, récréatifs, de préservation environnementale : un équilibre « agro-sylvo-cynégétique » doit assurer la présence durable des populations de grand gibier sans compromettre la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Sur l'entité des vallées de l'Yvette, de grandes surfaces boisées, agricoles, herbacées et friches sont entretenues pour la chasse, ce qui contribue au maintien d'une certaine diversité des paysages et des écosystèmes.

Si la recréation de haies peut revêtir un intérêt écologique et paysager certain, dans un contexte de grands plateaux simplifiés, il faut cependant veiller à ne pas procéder à des plantations trop systématiques et trop massives. L'une des grandes qualités des plateaux agricoles est de permettre au regard de porter loin, tout en offrant des nuances et des ambiances bien particulières et souvent reconnues des habitants. Il est donc primordial de veiller à proposer d'autres formes complémentaires de structures végétales pouvant accueillir une petite faune sédentaire. Par ailleurs,

certains secteurs sont plus propices à la plantation de haies, comme les lisières boisées, les abords des hameaux, villages et bourgs, les bords de chemins conduisant aux forêts... A l'inverse, les espaces centraux peuvent demeurer plus ouverts et s'enrichir par la création de bois de plein champ, la plantation ponctuelle d'arbres isolés, ou le dégagement de bandes enherbées.

➔ Le développement progressif d'une agriculture de proximité

A l'image de territoires voisins comme le triangle vert autour de Marcoussis, le Parc voit de plus en plus d'agriculteurs développer des stratégies économiques en direction des filières de proximité. Le poids de la population lié à la proximité de l'agglomération parisienne permet à certains agriculteurs de mettre en place de la vente directe issue de productions locales et parfois même biologiques. Il peut s'agir de productions de viande comme de céréales, en passant par les cultures maraîchères.

Du point de vue de la biodiversité comme du paysage, cette démarche est particulièrement intéressante puisqu'elle s'accompagne d'une réflexion sur la gestion raisonnée des espaces de production et qu'elle favorise leur diversification. Du point de vue architectural, l'agriculture de proximité nécessite des installations qui peuvent être assimilées à des constructions au sein de l'espace ouvert (serres, hangars, points de vente...). Il est donc nécessaire de bien prendre en compte les qualités des sites d'implantation pour ne pas banaliser le paysage de ces exploitations, et valoriser leur image de marque.



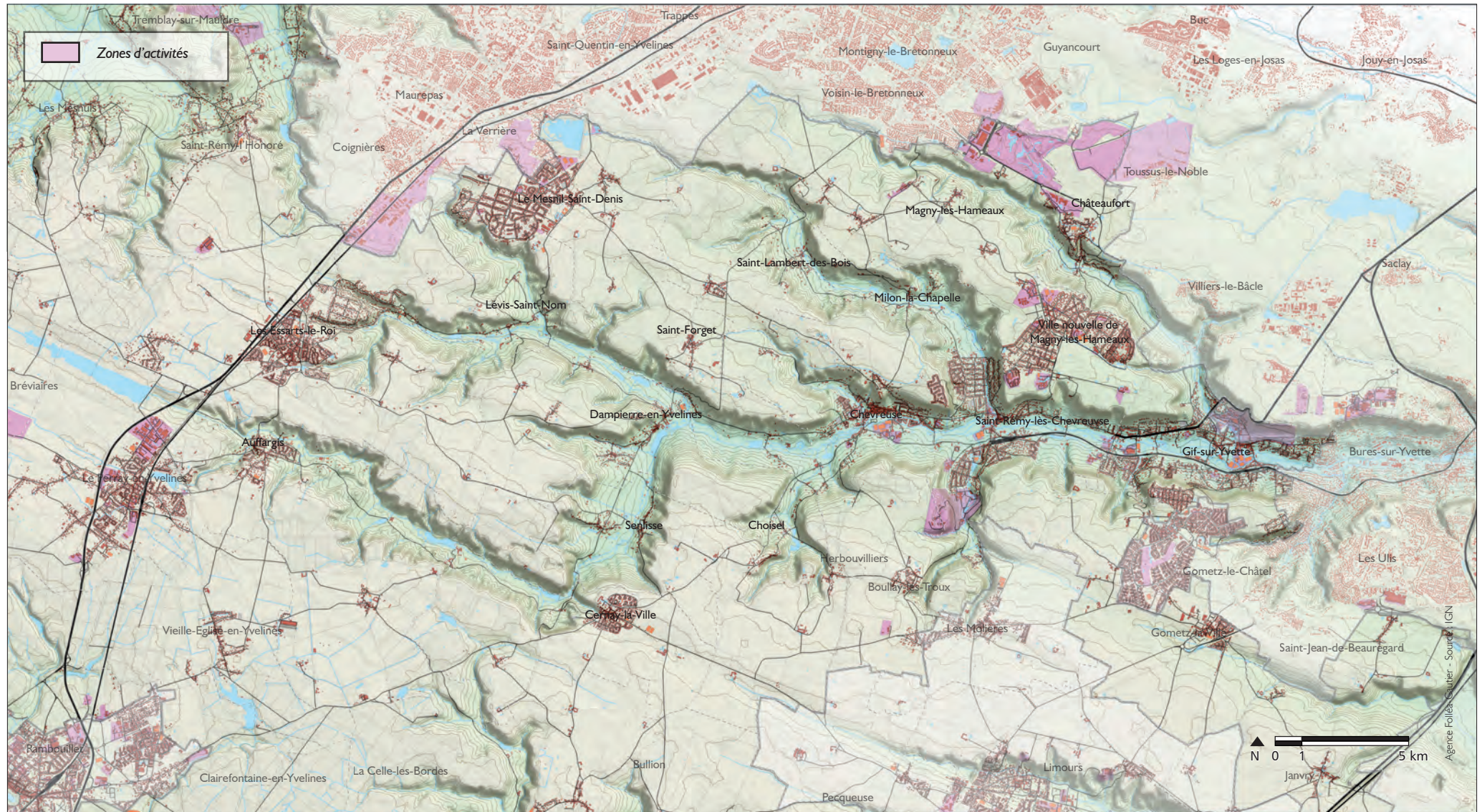
Exemple de la Ferme de Coubertin, qui pratique l'accueil à la ferme et la vente directe, et dont l'accès met en valeur l'exploitation.

3 - Problématique :

UNE FORME DE SIMPLIFICATION DES PAYSAGES AGRICOLES

- ➔ La banalisation des paysages de plateaux
- ➔ La perte de repères dans les grands espaces
- ➔ Le recul de la biodiversité et des usages sur les grands plateaux
- ➔ La disparition des espaces ouverts agricoles dans les vallées
- ➔ Le maintien et le développement d'une agriculture de proximité

D - UNE URBANISATION VILLAGEOISE, AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE



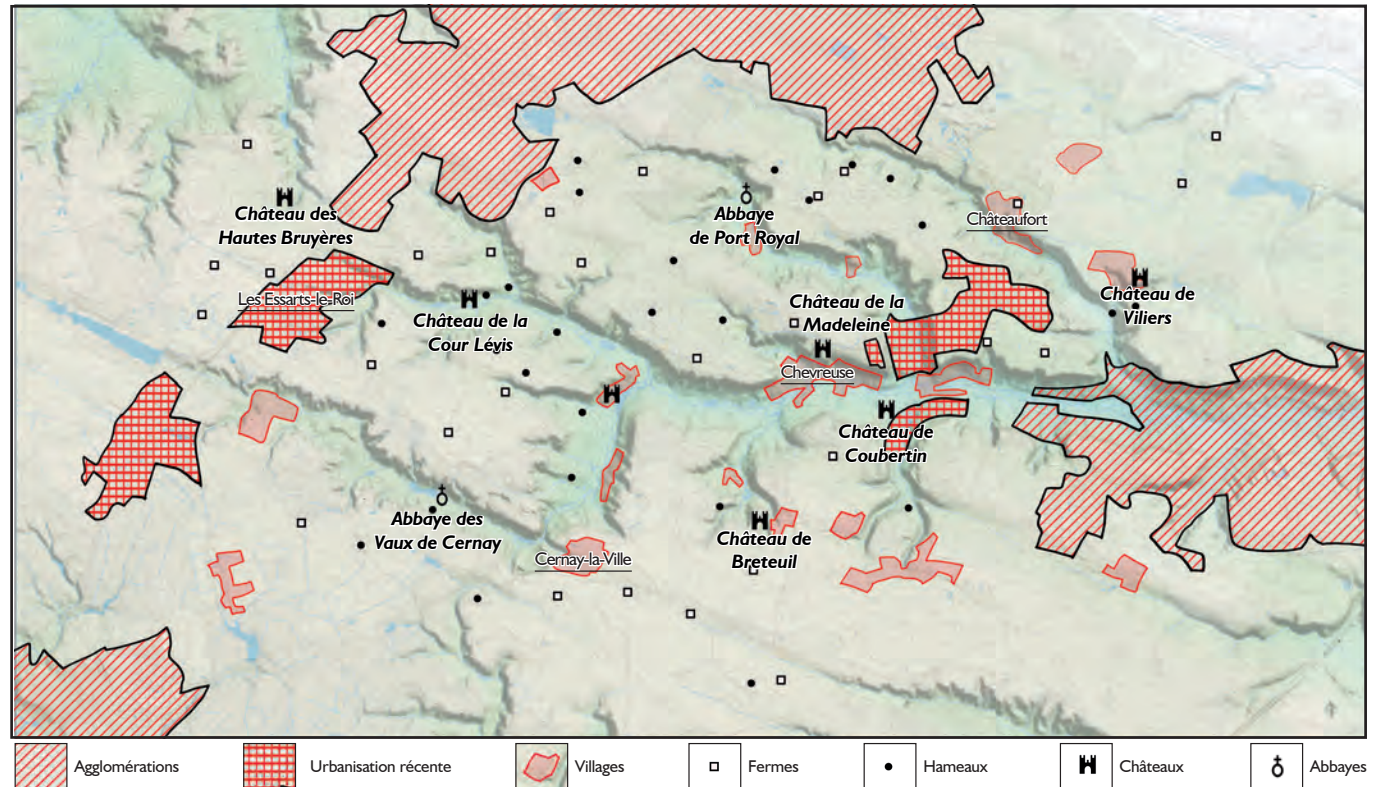
I - Caractéristiques paysagères et écologiques :

L'HABITAT RÉPARTI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET PRÉSENT SOUS TOUTES SES FORMES

- ➔ Des sites de village qui privilégient les pieds de pente des vallées
- ➔ Des fermes et des hameaux prenant place sur les plateaux
- ➔ Une structuration des paysages ruraux héritée des grands domaines
- ➔ Une poussée urbaine qui couvre la basse vallée jusqu'à Chevreuse
- ➔ Les limites de la ville nouvelle qui s'appuient sur les lisières forestières
- ➔ Un développement urbain sur la N10 entre Saint-Quentin et Rambouillet



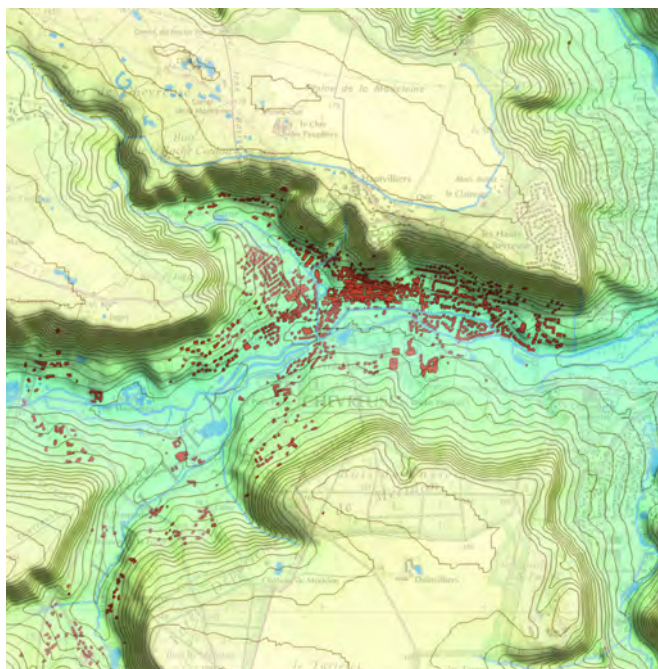
Paysage grandiose composé par le domaine de Dampierre, avec une perspective monumentale traversant le parc arboré



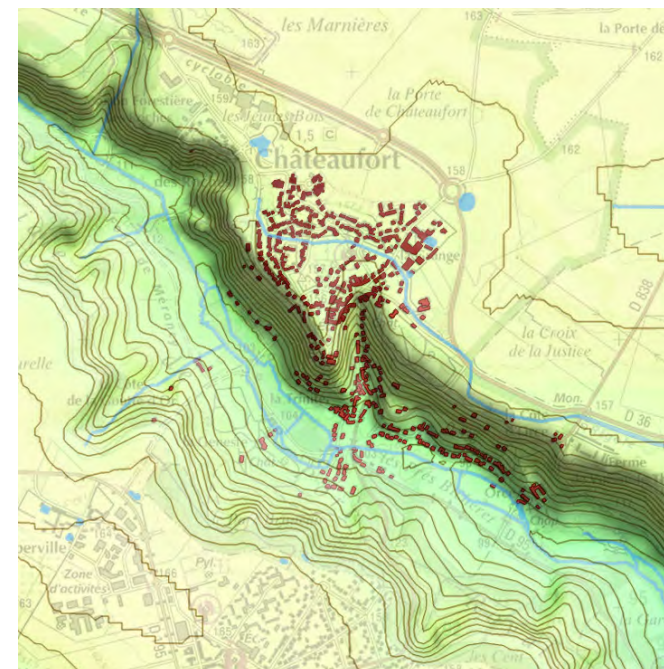
Le territoire a été occupé depuis l'antiquité. Mais c'est surtout à partir de la Renaissance et plus encore à l'époque classique, dans le sillage et la proximité de Versailles, que se sont développés les grands domaines seigneuriaux remarquables. Leurs traces sont encore très prégnantes dans l'organisation du territoire, notamment dans les boisements hérités des grands parcs et des chasses.

De manière générale, le bâti est réparti régulièrement sur le territoire. Qu'il soit lié aux fermes ou aux maisons rurales, il est empreint d'une grande unité, assurée par la généralisation des matériaux locaux comme la meulière et le grès. Autour des villages et hameaux, des ceintures végétales de jardins, de potagers et de vergers constituent une enveloppe protectrice d'où émergent les toits de tuiles enchevêtrés.

Les villes et villages se positionnent principalement dans les vallées, sur l'adret, aux confluences, comme à Milon-la-chapelle ou à Lévis-Saint-Nom. Ils s'installent aussi au bord des plateaux, en tête de vallée et de vallons, comme les Essarts-le-Roi, Cernay-la-Ville ou Auffargis. C'est particulièrement le cas des villages du plateau de Limours, où tous les villages sont positionnés à la marge de la plaine. Enfin, certains sites particuliers de crête ont cristallisé l'urbanisation comme Châteaufort et Magny-les-Hameaux.



Cas de Chevreuse, implanté en fond de vallée.



Cas de Châteaufort, implanté au sommet d'un éperon.



Le colombier et la Recette, à Lévis-Saint-Nom : les habitations sont blotties au pied du coteau exposé au sud, à la confluence de l'Yvette et du Pommeret.

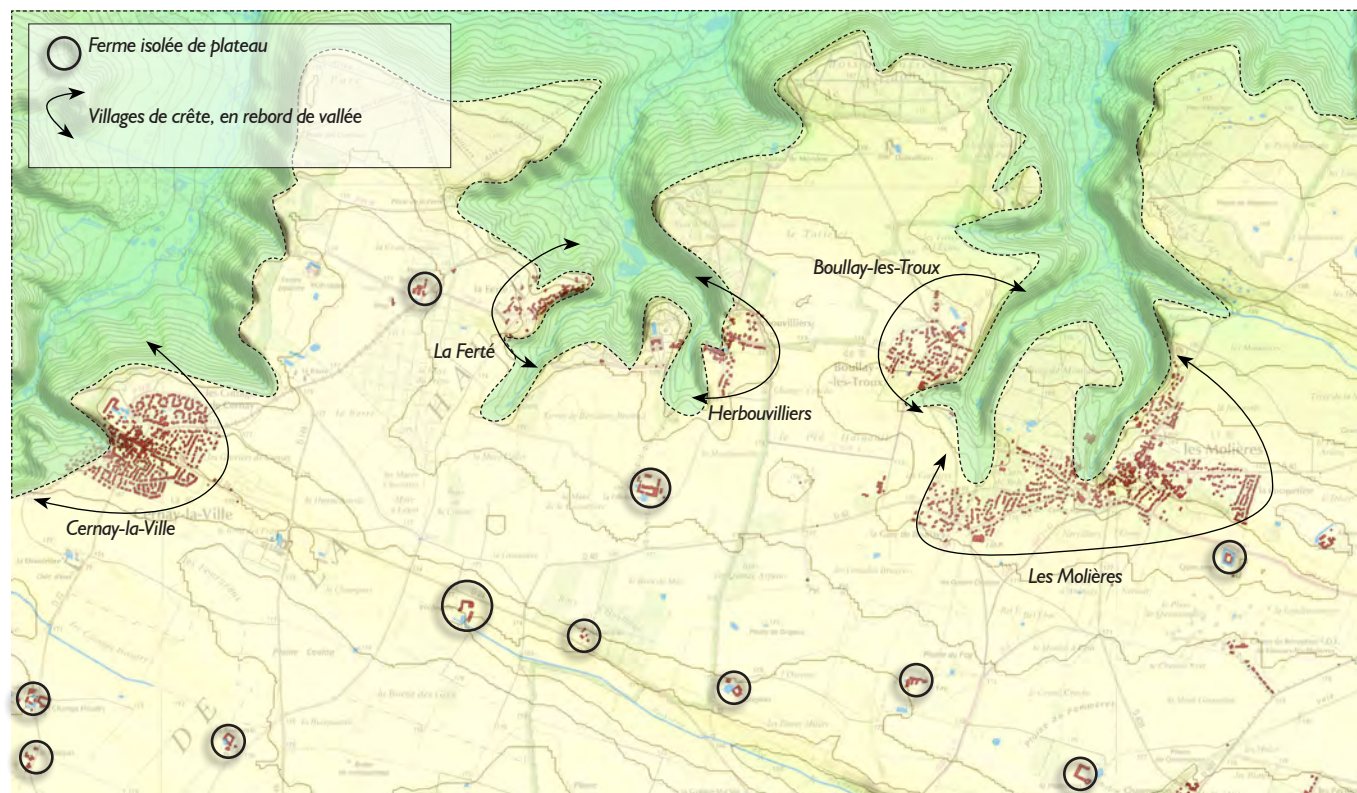


Le site bâti de Châteaufort : depuis la vallée, l'église émerge au dessus des boisements du coteau

Les plaines sont le domaine des grandes fermes qui se dressent, isolées et austères, au cœur des grandes étendues agricoles (la Tasse aux Essarts-le-Roi, les Néliers à Lévis-Saint-Nom, La Douairière à Cernay-la-Ville...). Quelques hameaux s'organisent autour des fermes les plus modestes, sur les petits plateaux, comme la Brosse à Saint-Lambert, le Mesnil-Sevin à Saint-Forget ou encore Romainville et Villeneuve à Magny-les-Hameaux. Les fermes plus importantes sont dispersées de manière isolée au cœur des espaces céréaliers.

La qualité urbaine et architecturale locale est indéniable, empreinte d'un charme sobre et discret. Adaptée au relief, l'habitation est implantée en tenant compte des formes du terrain naturel, profitant par exemple d'une butte pour s'y adosser et se protéger des vents dominants. Dans les hameaux ou villages, les maisons s'organisent en petits groupements ou sont accolées les unes aux autres. Les annexes s'adossent à l'habitation, aux murs mitoyens ou aux murs sur rue. Cette disposition participe à l'homogénéité visuelle qu'offrent, depuis la rue,

les ensembles de bâtis et de murs. Les bourgs du Parc ont conservé une structure d'origine médiévale avec un habitat qui s'est reconstruit sur lui-même et densifié au cours des siècles. Chevreuse est remarquable par sa qualité, son unité et son histoire liée à un château et à l'activité marchande. Implantée le plus souvent en bordure de trottoir et en mitoyenneté sur ses deux côtés, la maison de bourg crée un front bâti quasi continu encadrant la rue dont elle affirme le tracé. Contrairement à la maison rurale et à une partie des maisons de bourg, la maison bourgeoise est entièrement dessinée avant sa réalisation, souvent sur la base de "modèles" largement diffusés. Elle est située à la périphérie des bourgs du fait des surfaces de terrain disponibles à l'époque de leur construction (cf. la publication réalisée par le Parc « Construire ou restaurer sa maison dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse »).



Exemple de maison bourgeoise construite près de la forêt de Plainvaux à Saint-Hubert (commune des Essarts-le-Roi).

2 - Processus d'évolution marquants :

UNE URBANISATION QUI SE DÉTOURNE PEU À PEU DES CONTRAINTES NATURELLES SOUS L'INFLUENCE DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS VOISINES

- ➔ **Une urbanisation récente souvent gourmande en espace**
- ➔ **Des extensions sans relation les unes avec les autres**
- ➔ **L'absence de prise en compte du relief dans les implantations bâties**
- ➔ **Des extensions urbaines qui négligent la relation avec les espaces agricoles et forestiers**

➔ **Des extensions sans relation les unes avec les autres**

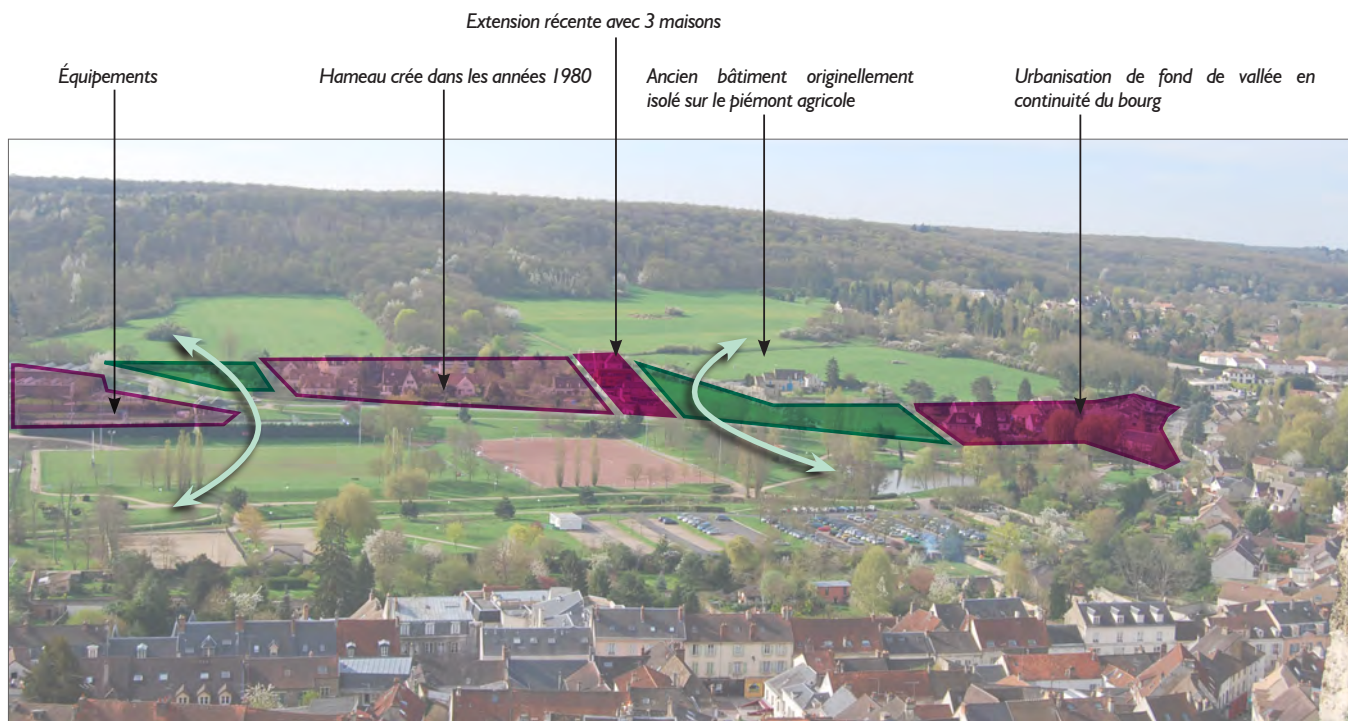
Le positionnement de l'urbanisation fut longtemps dicté par des logiques d'opportunité foncière et non par un projet d'ensemble. Force est de constater que les nouvelles constructions s'organisent sans liens les unes avec les autres, en formant des quartiers en impasse qui s'ignorent entre eux et ne tiennent pas compte des quartiers existants. Certaines opérations apparaissent à l'écart de toute situation bâtie pré-existante, comme les Hauts de Chevreuse, d'autres

produisent une architecture systématique et standardisée qui n'évoque pas le charme de l'architecture locale, comme la frange sud d'Auffargis, d'autres encore se structurent autour de voies compliquées ou sans issues, qui se greffent directement sur des routes sans connexion aux quartiers centraux, comme l'avenue des Bouvreuil, à Cernay-la-Ville.

➔ **Une urbanisation récente souvent gourmande en espace, qui ignore les sites bâtis d'origine**

Le processus de croissance urbaine aujourd'hui est largement limité dans le cadre de la Charte du Parc. Il se produit désormais de manière restreinte, avec un nombre de constructions limité, généralement sous forme de densification. Le Parc mène un travail en collaboration avec les communes pour favoriser une densification des tissus urbains et tendre à une meilleure prise en compte du patrimoine, du paysage et de l'environnement.

Mais il arrive que les extensions s'implantent en dehors des centres, sur la périphérie des bourgs. Même en petit nombre, leur progression conduit à fermer les paysages, mettant en péril les derniers espaces ouverts agricoles, dans les vallées notamment.



Les constructions, même réalisées en petit nombre, peuvent favoriser un phénomène de mitage de l'espace agricole et d'urbanisation linéaire. C'est le cas de la commune de Chevreuse, où les deux petites parcelles non bâties sont désormais très importantes pour préserver les continuités d'espaces ouverts entre le fond de vallée et le coteau. Elles sont aussi très fragiles car plus faciles à construire, dans un contexte d'urbanisation déjà constituée.

Même lorsque l'urbanisation contemporaine a poursuivi les logiques d'implantation initiales, en prolongeant les villages dans les fonds de vallées, ou en s'installant en couronne autour des centres anciens des plateaux, les échelles de construction ont considérablement changé et la vallée aval est aujourd'hui presque entièrement urbanisée. Par ailleurs, sous l'influence de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, les quartiers constitués de jardins vivriers et de petites maisons, créés progressivement dans les années 1940 autour de la Ferme de Cressely, à Magny-les-Hameaux, se sont affirmés. Ils ont été prolongés dans les années 1970 par le quartier du buisson, qui prend place sur l'espace agricole du plateau de Beauplan. Cette dynamique est aujourd'hui enrayée, et l'espace agricole situé sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est préservé dans sa vocation productive.

Évolution de l'urbanisation de Chevreuse : comparaison entre 1957 et 2011



Chevreuse, en 1957



Chevreuse, en 2011

Évolution de l'urbanisation du Mesnil-Saint-Denis : comparaison entre 1949 et 2011



Le Mesnil-Saint-Denis, en 1949



Le Mesnil-Saint-Denis, en 2011

➔ L'absence de prise en compte du relief dans les implantations bâties

Elles participent à une forme de mitage progressif qui peut devenir très problématique selon les situations :

- la conquête anarchique des pentes : sur les coteaux ou les crêtes, une seule habitation peut déstructurer considérablement le paysage bâti et son équilibre ; la construction doit respecter l'orientation globale et l'altitude des habitations environnantes ;
- la disparition ou la privatisation des vues : sur les piémonts des vallées, les constructions suivent généralement les voies existantes et peuvent rapidement constituer des continuums bâtis qui limitent les vues depuis l'espace public ;
- le bouleversement de la topographie naturelle : en fond de vallée, l'inondabilité conduit à modifier la topographie des sols pour tenter de protéger l'habitation qui est construite dans une zone dangereuse.



Construction en crête, détachée de l'ensemble bâti en piémont.



Construction en fond de vallée, nécessitant un dispositif peu élégant de protection contre les inondations.



Risque de masquer une vue majeure du paysage de la vallée par la construction en bord de route, face au château de la Madeleine.

➔ Des extensions urbaines qui négligent la relation avec les espaces agricoles et forestiers

Il arrive également souvent que les habitations récentes se construisent sans prendre en compte les caractéristiques paysagères du site dans lequel elles s'implantent : c'est alors bien moins la qualité architecturale que la relation entre l'espace privé et l'espace public qui pose un problème de paysage et de biodiversité.

C'est le cas de la relation très brutale entre les lotissements pavillonnaires et le paysage agricole de grandes cultures sur les plateaux par exemple : les parcelles, découpées afin d'optimiser le foncier pour offrir un maximum d'espace privé sont directement confrontées à l'espace agricole, lui tournant généralement le dos en le considérant comme un vide.



Constructions posées sur la plaine agricole du plateau, sans prise en compte du paysage environnant.

Ce type d'extensions pose plusieurs problèmes paysagers et écologiques :

- celui de la juxtaposition entre le bâti et l'espace agricole : avec une absence de relation physique entre les deux espaces, les clôtures végétales jouent souvent un rôle de masque pour isoler visuellement l'espace privé...
- celui de la gestion des eaux de ruissellement, important sur les plateaux argileux où l'infiltration est faible, qui menace les habitations
- celui de la privatisation des accès à la forêt et de l'appauvrissement des lisières forestières. Généralement implantées en petites poches, les constructions s'organisent autour d'impasses qui mènent à des propriétés privées, sans jamais permettre de traverser le quartier pour rejoindre la forêt. Par ailleurs, les essences horticoles et décoratives constituent souvent une rupture écologique entre les milieux (jardins d'un côté, lisière forestière de l'autre).



Ici, le risque de ruissellement et d'inondation n'est pas géré, et les clôtures et les haies limitatives viennent directement au contact des cultures.



Exemple de privatisation de la lisière forestière, à Gif-sur-Yvette, avec un chemin en impasse qui butte sur des espaces privés sans jamais mener à la forêt, juste derrière.



Le contact entre les deux milieux ou les deux parcelles est brutal et se fait par la clôture limitative et sa haie de protection visuelle. Les essences exotiques offrent peu d'intérêt biologique et génèrent une coupure paysagère et écologique entre les jardins et l'espace agricole.

Il est pourtant possible d'envisager des constructions plus contextualisées, qui mettraient en scène les paysages agricoles comme un prolongement de l'habitation et du jardin, afin de le mettre en valeur plutôt que de le nier. C'est le cas de la Folie Rigault, sur la commune de Gometz-la-ville (photo ci-dessous). L'architecture revêt alors un rôle premier dans la relation avec le paysage environnant, en assurant la transition par le bâti. Cependant, elle ne doit pas négliger la gestion du ruissellement.

Un exemple de transition douce entre le bâti et la forêt existe à Cernay, avec les prairies qui bordent le quartier des Cottages, bien que les clôtures demeurent principalement constituées d'essences persistantes et exotiques.



Le quartier des Cottages est positionné en retrait de la lisière forestière, et la parcelle en prairie permet un recul de type « bande des 50 m ».



Les nouvelles constructions, grâce à des volumes imbriqués et proches du bâti traditionnel local, s'implantent en limite d'espace agricole avec justesse. Le travail des cours et des ouvertures vers le grand paysage le mettent en valeur. On remarque dans cet exemple positif qu'il n'est pas forcément nécessaire ni judicieux d'avoir recours à un masque végétal pour bien accueillir les nouvelles constructions dans le paysage agricole.

3 - Problématique :

UNE COMPOSITION DU BÂTI DÉCONNECTÉE DES LOGIQUES LOCALES

- ➔ La constitution d'une urbanisation par «pièces» juxtaposées
- ➔ Des logiques d'aménagement qui favorisent les coupures entre les quartiers
- ➔ Des relations brutales entre espaces bâtis contemporains et espaces agricoles
- ➔ Une fragilisation des paysages de coteaux par le mitage

E - DES ROUTES FORTEMENT CONTRAINTES PAR LE RELIEF



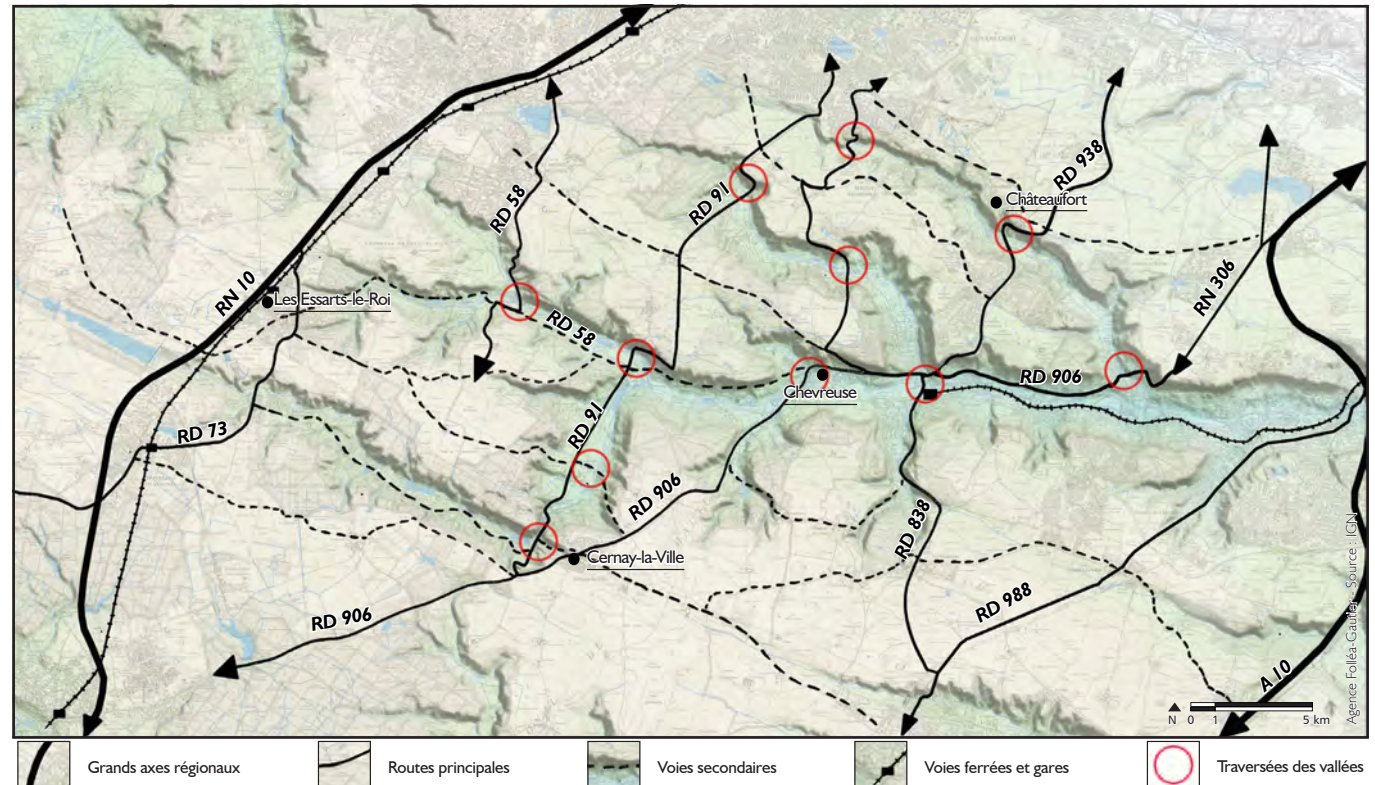
I - Caractéristiques paysagères et écologiques :

UN MAILLAGE DE ROUTES RÉGULIER MAIS PEU DENSE

- ➔ Un réseau qui s'organise selon deux grandes logiques : longitudinale dans les vallées et transversale sur les plateaux
- ➔ Des traversées de vallées rares et compliquées
- ➔ Deux grands axes qui bordent le territoire
- ➔ Un territoire peu desservi par les transports en commun



La RD 906, qui traverse l'extrémité du plateau de Cernay, est accompagnée d'un majestueux alignement de platanes qui signalent la route au loin.



Les voies de communication traversant les plateaux et vallées de l'Yvette sont issues d'une organisation ancienne, qui remonte parfois avant le XVII^{ème} siècle. Elles hiérarchisent les différents parcours dans le territoire et structurent les paysages. Elles forment un maillage assez régulier constitué :

- de grands axes transversaux qui coupent les vallées. Ces routes assurent les déplacements à l'échelle départementale et régionale et permettent, en quelques points stratégiques, de passer d'un plateau à l'autre. Ces routes sont souvent présentes sur les cartes d'état major et s'accompagnent encore parfois de grands alignements d'arbres qui permettent de les identifier à distance et constituent un véritable patrimoine historique.
- des routes de desserte locale longitudinales. Elles suivent l'orientation des vallées et des plateaux pour relier les villages et hameaux entre eux. Elles se connectent au réseau transversal par les vallons perpendiculaires aux vallées. Parce qu'elles suivent souvent très soigneusement les reliefs, elles sont particulièrement intéressantes pour découvrir les paysages du territoire, alternant les situations très ouvertes, les ambiances forestières et les vues en balcon vers les vallées.

Bien que ce maillage soit relativement important, traverser les vallées pour rejoindre un plateau peut se révéler assez compliqué : les passages transversaux sont peu nombreux et rarement directs.

Par ailleurs, les boisements très homogènes et opaques ne permettent aucune vision du territoire pour se repérer : les coteaux, tous boisés, constituent systématiquement un sas fermé entre plateau et vallée, et les cassures de relief, en crête ou fond de vallée, sont toujours masquées par des lisières épaisses et compactes qui interdisent au regard de percer vers le lointain. Pour les non-initiés, ces itinéraires peuvent être particulièrement désorientants.

Le périmètre initial du Parc est longé de part et d'autre par des voies rapides, qui délimitent dans l'intervalle une «enclave» occupée par la vallée de l'Yvette :

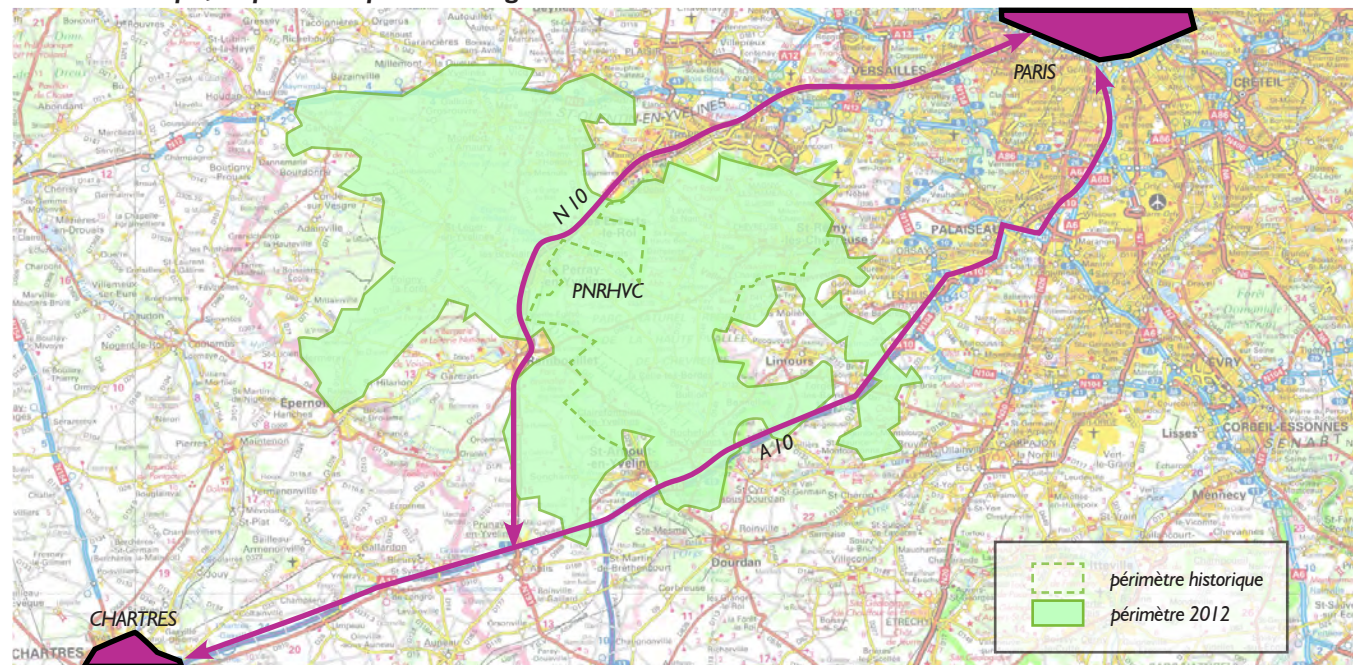
- la RN 10 à l'ouest, qui constitue l'axe historique Paris-Chartes en passant par Rambouillet ;
- la RN1158, la RD988 et l'A10 à l'est, qui constituent cette fois l'axe Paris-Chartes actuel, traversant le sud de la région Île-de-France par Saint-Arnoult-en-Yvelines.

L'extension du Parc inclut aujourd'hui une portion de la RN10, entre Coignières et Rambouillet, ce qui en fait une véritable vitrine du Parc.



Paysage caractéristique des routes de coteau, sous le couvert des boisements

Le PNR historique, un périmètre préservé des grands axes routiers



Par sa configuration, le réseau viaire est finalement assez peu adapté aux déplacements quotidiens domicile-travail : les voies sont étroites, sinueuses, peu nombreuses, fortement contraintes par le relief ; les pôles d'emploi, principalement situés autour de Saclay, Paris ou Saint-Quentin-en-Yvelines, sont donc desservis par des routes surchargées matin et soir.



Route RD 906 traversant la Mérantaise à Gif-sur-Yvette, et reliant Chevreuse à Paris : la route supporte un trafic très important, particulièrement aux heures de départ et de retour du travail.

Le réseau de transports en commun est quant à lui insuffisamment développé pour compenser cette affluence quotidienne sur les routes, malgré la création en cours d'un TCSP au nord de Châteaufort. Les deux lignes de train sont elles aussi situées à la marge de l'entité paysagère, ce qui accentue la difficulté à « irriguer » le cœur du territoire.



Exemples de poches de stationnements implantées au terminus du RER B, pour accueillir chaque jour les usagers du train. Ces aménagements fonctionnels, implantés dans la vallée, manquent d'une dimension plus paysagère et naturaliste qui permettrait de mieux les adapter à leur contexte.

Avec la question des transports en commun se pose celle des stationnements : les usagers du train doivent chaque jour se rendre à la gare en voiture, ce qui impose aux communes desservies de prévoir des poches de stationnement importantes, pouvant avoir un impact marquant en terme de paysage et d'écologie (nappes d'enrobé, files de voitures, pollution des eaux de ruissellement et imperméabilisation des sols...)



2 - Processus d'évolution marquants :

DES DÉPLACEMENTS GUIDÉS PAR UNE DOUBLE LOGIQUE LIÉE À L'AUTOMOBILE REINE ET AUX DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS ÉMERGEANTS

- ➔ Un développement urbain essentiellement lié aux routes
- ➔ Des routes dont la conception nuit à l'inscription dans le paysage
- ➔ Des aménagements qui privilégient souvent la voiture au piéton
- ➔ L'usage de mobilier au caractère peu adapté aux paysages ruraux
- ➔ La disparition du végétal associé aux routes
- ➔ Un développement croissant des mobilités douces

➔ Un développement urbain essentiellement lié aux routes

Parmi les processus d'évolution marquants liés aux routes, le plus important est sans doute la poussée urbaine que subit la vallée de l'Yvette le long de la RD906. Véritable cœur historique de la vallée, Chevreuse a attiré à elle un continuum de constructions qui remonte depuis Palaiseau vers la source de l'Yvette.

Les bourgs anciens, bien distincts les uns des autres avant 1950, se rejoignent désormais, et le bâti s'implante sans distinction sur les fonds plats et les coteaux : la vallée porte

une image beaucoup plus « urbanisée » et les espaces de nature qui formaient des respirations entre les bourgs sont devenus très rares.

Dans une moindre mesure, les villages de vallées développent une urbanisation linéaire progressive qui, même lente, fait sentir son effet sur la qualité des paysages : les nouvelles constructions, qui cherchent à s'isoler visuellement de la route, érigent des clôtures hautes et opaques qui forment des corridors bien monotones pour l'usager de la route, qu'il soit automobiliste, cycliste ou piéton.

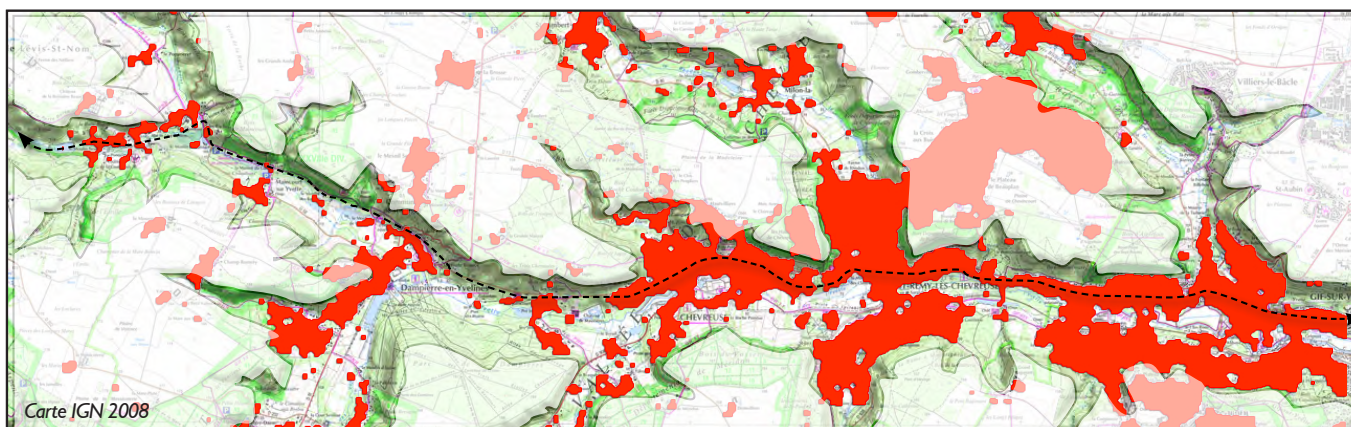


Urbanisation commerciale le long de la RN 10, générant des paysages confus, à l'image très routière (publicités, bâtiments d'activités, bas-côtés très larges, enrobé, glissière métallique...).



Entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, un continuum de maisons individuelles s'est développé au fil de la route, ne préservant pour espace public qu'un mince trottoir difficilement appropriable pour les piétons.

Des infrastructures accompagnées de poussées urbaines



En rouge, les tâches urbaines comparées, entre le XIX^e siècle et aujourd'hui : les villages, très groupés et bien isolés les uns par rapport aux autres à l'origine, forment désormais un continuum presque ininterrompu depuis Chevreuse vers l'aval de la vallée de l'Yvette, en direction de Palaiseau.

Ce type d'urbanisation linéaire est vecteur d'une banalisation des communes qui ne s'identifient plus les unes par rapport aux autres mais qui tendent plutôt à se ressembler. Seules les traversées des centres anciens rythment le paysage de la route, tandis que le reste de l'itinéraire présente une succession de constructions sans attrait particulier.

➔ Des routes dont la conception nuit à l'inscription dans le paysage

La gestion technique des routes peut également poser des problèmes d'image : la création de ronds-points, très nombreux, répond à la nécessité de fluidifier le trafic automobile aux abords et à l'intérieur des tissus bâtis, mais ils ne constituent en aucun cas des paysages de qualité et ils banalisent fortement le caractère historique des villes et rural des villages.



Le carrefour de l'Artoire, aux Essarts-le-Roi, un exemple d'aménagement en rond-point

2 - Processus d'évolution marquants :

UNE EAU BIEN PRÉSENTE MAIS PEU VISIBLE ET DIFFICILEMENT APPROPRIABLE

- ➔ Des aménagements qui privilégient souvent la voiture au piéton
- ➔ La disparition du végétal associé aux routes
- ➔ L'usage de mobilier au caractère peu adapté aux paysages ruraux
- ➔ Un développement croissant des mobilités douces

➔ Des aménagements qui privilégient souvent la voiture au piéton

Lorsqu'elles traversent l'espace public des bourgs et des villages, les routes s'accompagnent parfois d'aménagements récents mal adaptés au caractère rural du territoire : la grande disponibilité du grès local a longtemps permis aux espaces publics de se caractériser par des bordures en pierre et des pavages, tandis que les matériaux employés plus récemment sont davantage standards (bordures béton,



Exemple du centre-ville de Saint-Rémy, dont l'espace public, consacré à la voiture, offre un faible place au piéton : en atteste la proportion importante de la voie par rapport aux trottoirs et l'enrobé qui les couvre uniformément.

enrobé...). Souvent, ces pratiques ont pour but de faciliter la circulation automobile, mais elles nuisent au charme des centres et elles négligent la place du piéton, qui est relégué sur des trottoirs étroits et encombrés de stationnements.

début du XX^e siècle



2011



Exemple positif de la traversée de Dampierre, aménagée avec simplicité et soin, dans le respect de l'authenticité des lieux. En atteste la carte postale ancienne qui montre un paysage urbain très similaire, avec des bordures en grès et des trottoirs en stabilisé.



Exemple positif d'espace public à Gif-sur-Yvette géré en faveur du piéton, et où les voitures sont circonscrites dans des poches de stationnement.

➔ La disparition du végétal associé aux routes

Les routes ont perdu une grande part de leurs alignements, qu'il s'agisse de grands platanes ou de petits arbres fruitiers.

Élément marquant du paysage des plateaux, les arbres sont devenus rares et les routes ne s'identifient plus. Avec cette disparition, c'est une part de la trame verte qui est perdue.

➔ L'usage de mobilier au caractère peu adapté aux paysages ruraux

Le mobilier qui y est associé est parfois trop « urbain » et donc mal adapté au contexte rural : il manque de discrétion et donne des airs de ville-nouvelle aux villages (cf. Plan guide de Chateaufort).

➔ Un développement croissant des mobilités douces

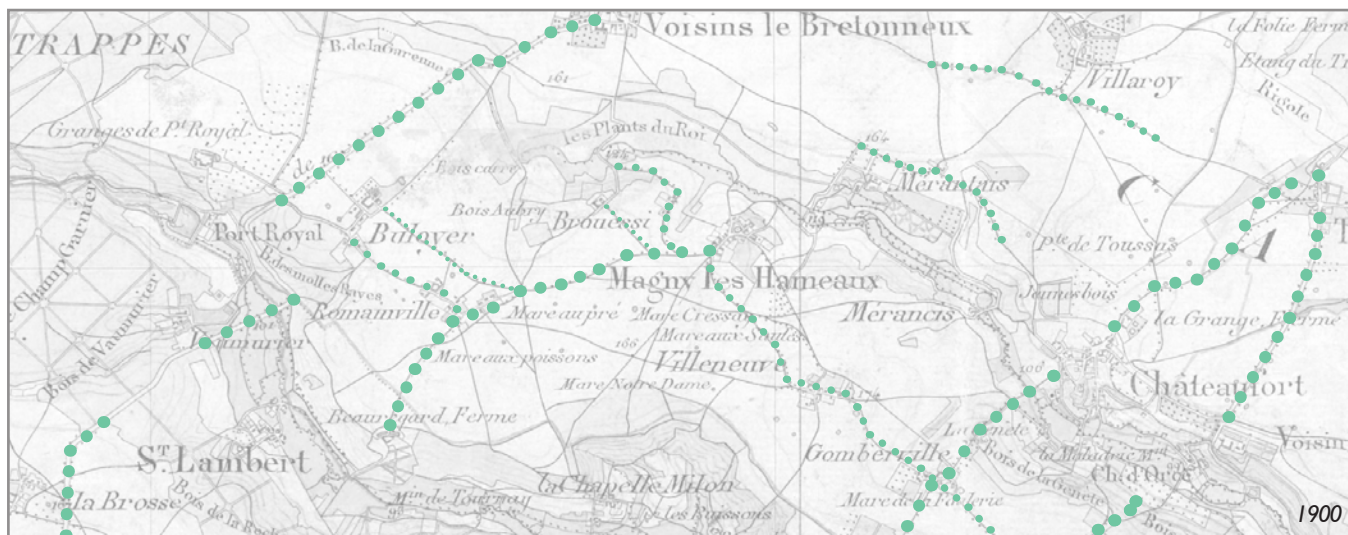
Aujourd'hui, un effort de développement et de consolidation du réseau des voies douces est en cours. Pour les petits trajets du quotidien, le vélo permet de relier les lieux de vie entre eux. Des pistes cyclables sont créées ponctuellement le long des routes, et c'est désormais sur des axes moins fréquentés par les voitures que l'effort doit être fait, pour des déplacements plus sécurisés et plus confortables.

Le Parc et la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse travaillent à la mise en place d'une Maison de l'écomobilité afin de proposer une alternative en matière de déplacements pendulaires.

3 - Problématique :

LA PRIMAUTÉ DE L'ASPECT FONCTIONNEL DANS LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

- ➔ Une prégnance de la voiture dans l'espace public
- ➔ Des routes peu valorisées sur les plateaux
- ➔ Des espaces publics qui perdent leur caractère rural



Enjeux de paysage et de biodiversité pour les vallées de l'Yvette

-

Synthèse du Diagnostic

Le territoire des vallées de l'Yvette revêt encore un caractère rural fort, avec un patrimoine architectural, urbain, naturel et agricole puissant, qui a en partie résisté à la proximité envahissante de l'agglomération parisienne. Mais le diagnostic montre aussi que par des mécanismes insidieux de banalisation architecturale et urbaine, associés à une volonté de normalisation de certains équipements, le paysage rural des vallées peut se transformer irrémédiablement, sans maîtrise de sa qualité. Les processus d'évolution conduisent les vallées à se ressembler de plus en plus. De la même manière, les plateaux présentent tous des paysages ouverts très similaires les uns avec les autres. Malgré un grand nombre de protections écologiques et de classements, le territoire tend à s'homogénéiser. Cette synthèse propose donc de lister, au regard du diagnostic, les enjeux majeurs pour préserver la diversité et le caractère identitaire des paysages et des milieux des vallées de l'Yvette.

A. L'ENRICHISSEMENT DES ESPACES DE NATURE

La valeur du territoire des vallées de l'Yvette réside à la fois dans son image de forte naturalité et de campagne jardinée. L'importance des forêts et la mosaïque de milieux qui jalonnent les paysages entre plateaux et vallées donnent à la nature une place toute particulière à la frange sud-ouest de l'agglomération parisienne. Un grand soin est donc porté par le Parc à la valorisation des milieux écologiques et des paysages associés, en ville comme dans l'espace agricole.

Le diagnostic montre cependant la fragilité de ces paysages et de ces milieux face aux différentes pressions : la demande toujours croissante en logements, les projets d'infrastructures, le développement économique, le Grand Paris... La grande quantité de protections écologiques et les classements ne suffisent pas toujours pour y faire face. L'artificialisation des terres, ainsi que l'imperméabilisation des sols, génère à la fois un appauvrissement des paysages et des milieux, mais aussi des risques non négligeables d'augmentation locale de la température, ou de ruissellements et d'inondations.

L'agriculture exerce également une forte pression sur la place de la nature dans les espaces de production : la gestion rationalisée des exploitations a, le plus souvent, non seulement rejeté hors des emprises agricoles les espèces végétales et animales non productives, mais également supprimé l'ensemble des éléments de paysage qui y étaient associés ; les haies, les mares, les arbres isolés, constituant des obstacles et des espaces inexploités, ont disparu au profit des cultures.

A contrario, sur les terres les moins propices à l'agriculture, l'abandon des pratiques culturales a permis à la nature de rapidement reprendre ses droits. C'est principalement dans ces espaces que le Parc intervient pour gérer et valoriser les milieux naturels, qui se referment et s'appauvrissent finalement par enrichissement. C'est notamment le cas des vallées, et plus particulièrement des fonds humides ou des coteaux abrupts.

Aussi, les principaux enjeux sur les espaces de nature sont les suivants :

- le maintien et le développement d'espaces de nature en ville,
- la création de continuités de cheminements au bord de l'eau ou dans les vallées,
- la valorisation des milieux humides dans l'espace agricole,
- la récréation d'espaces ouverts dans les secteurs de progression des friches boisées,
- la préservation et l'enrichissement des secteurs boisés remarquables du point de vue écologique, paysager, historique ...

B. LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES AGRICOLES VIVANTS ET DYNAMIQUES

Le diagnostic met en évidence la part importante que représente l'espace agricole dans les paysages des vallées de l'Yvette. Avec une forte proportion de production céréalière, l'image dominante qui vient à l'esprit est celle des grands plateaux ouverts, où le regard porte loin.

Si l'agriculture a reculé dans les vallées, elle n'en reste pas moins très valorisante lorsqu'elle permet de dégager des points de vue sur des prairies humides ou des coteaux pâturés : c'est là que se maintient l'élevage, relayé le plus souvent par les activités équestres très développées dans le Parc.

Pourtant, ces paysages ont beaucoup évolué ces dernières décennies et tendent aujourd'hui à tous se ressembler, à s'uniformiser :

- Sur les plateaux, la multitude de ponctuations paysagères que représentaient les arbres fruitiers, désormais devenus rares, constituait autant de repères qui jalonnaient les plateaux. La grande culture, très majoritaire en proportion, simplifie la diversité des milieux et habitats écologiques et banalise les paysages agricoles qui revêtent un caractère monotone. De même, les lisières forestières n'offrent plus vraiment de variations dans les paysages, tant les labours s'approchent des boisements et limitent les strates herbacées et arbustives dans leur développement ;
- Dans les vallées, les pâtures régressent, les haies taillées manquent d'entretien et gagnent en hauteur, les ripisylves s'épaississent. Peu à peu, l'espace ouvert originellement maintenu par une gestion minutieuse se referme, ne générant pas de revenus suffisamment intéressants pour être réellement valorisé.

Aussi, les enjeux principaux concernant l'espace agricole sont les suivants :

- la diversification des pratiques agricoles avec une agriculture de proximité (liée à la production animale et végétale),
- la création de ponctuations paysagères sur les plateaux, supports de la trame verte et bleue.

C. L'ENCOURAGEMENT D'UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES PAYSAGES

Le diagnostic fait le constat d'une urbanisation précisément positionnée, dont les noyaux bâtis savent tirer parti des différentes situations et qualités que propose le territoire : ensoleillement, pentes, proximité de l'eau ou des terres fertiles... Autant de facteurs qui ont façonné l'implantation des villes et des villages.

Pourtant, les processus d'évolution des soixante dernières années ont généré un développement urbain déconnecté des logiques du territoire : affranchi du relief, des logiques économiques agricoles, le bâti se développe sur les terres arables, juxtaposant des quartiers déconnectés les uns des autres, qui se tournent le dos et privilégient l'espace privé à l'espace public ; les centres se dévitalisent, et la voiture est reine ; les déplacements sont compliqués et peu adaptés à la marche.

Cette poussée urbaine forte, la plus importante du territoire du Parc, est en partie liée à la contrainte des vallées étroites et encaissées, mais aussi à l'arrivée de la ville nouvelle qui s'est présentée comme un modèle de construction pendant de nombreuses années. Avec les extensions rapides, les

quartiers se sont juxtaposés, bien souvent sans lien physique entre eux, ni même de relation avec l'architecture locale.

Aujourd'hui, l'économie prévaut et l'urbanisation se renouvelle sur elle-même, ou bien propose des formes plus compactes. Mais force est de constater qu'en dépit de ces nouvelles préoccupations, la ville n'entretient pas toujours de liens valorisants avec son environnement : les limites des espaces nouvellement urbanisés ne sont généralement pas prises en compte lors de l'aménagement et se manifestent brutalement dans le paysage, donnant le sentiment que les espaces urbains et agricoles s'ignorent l'un l'autre. C'est donc à la frange des villes et des villages que se manifeste le plus la nécessité de soigner la qualité des paysages.

Concernant l'urbanisation, les principaux enjeux sont donc les suivants :

- la prise en compte du contexte dans chaque opération de construction,
- la valorisation de la relation entre l'espace bâti et l'espace agricole ou naturel,
- la restauration de perméabilités entre les différents quartiers et de connexions aux centralités urbaines.

D. LA MISE EN PLACE DE MOBILITÉS ADAPTÉES AUX BESOINS CONTEMPORAINS

Le diagnostic révèle une organisation des déplacements selon deux logiques complémentaires :

- l'une est dictée par la route, qui dessert le territoire selon un maillage relativement régulier, qui suit l'orientation armoricaine des plateaux et vallées d'une part, et qui les traverse perpendiculairement d'autre part,
- l'autre est essentiellement liée aux loisirs et emprunte les sentiers de randonnée, très nombreux mais principalement localisés sur les coteaux et dans les forêts.

Il existe un fort déséquilibre entre les différentes parties du territoire en matière de mobilité : alors que les vallées cumulent un grand nombre de voies pédestres ou routières, les plateaux sont très peu desservis, souvent parcourus d'une unique route, et présentent un faible nombre de chemins pédestres.

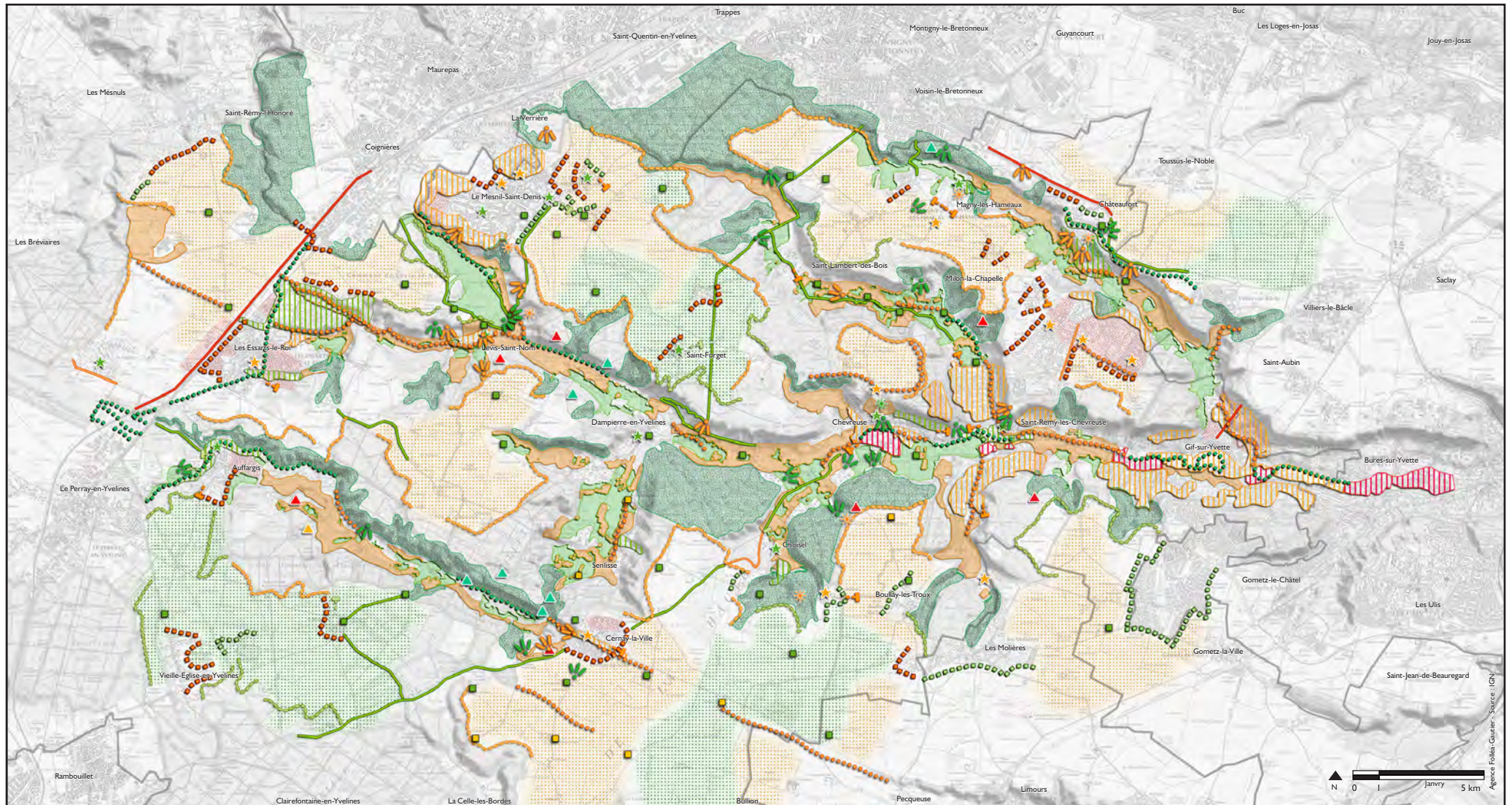
Ce constat est complété par la mise en évidence d'un réseau de transports en commun encore insuffisamment efficace et répandu.

Une troisième logique vient désormais s'ajouter aux réseaux de déplacement existants, relativement récente mais en forte progression : les mobilités douces dans les déplacements quotidiens. Parmi eux, une grande variété de cheminements et de modes de transports sont possibles : voies cyclables, sentiers piétons, sites propres, véloroute (avec le schéma départemental des Véloroutes et Voies Vertes), ramassages scolaires pédestres... Afin que cette dynamique essentielle puisse porter ses fruits, il est indispensable d'établir un Plan de Déplacements Urbains comme préalable à toute démarche, car les voies douces ne peuvent se substituer à une desserte efficace en transport en commun. La création d'un transport en commun en site propre (TCSP) à Châteaufort, pour relier Palaiseau à Saint-Quentin-en-Yvelines, amorce ce processus.

Ainsi, les principaux enjeux issus du diagnostic concernant les déplacements sont les suivants :


- la valorisation du piéton dans l'espace public,
- la reconnaissance des routes comme itinéraires de découverte du territoire et leur valorisation,
- la poursuite du développement d'un réseau de cheminements facilement praticables et confortables sur les plateaux.

ENJEUX POUR VALORISER LES PAYSAGES DES VALLÉES DE L'YVETTE

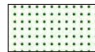




ENJEUX DE PRESERVATION




Concernant les espaces de nature :

-  - les espaces de nature préservés au coeur des tissus bâtis
-  - les fonds de vallées ouverts
-  - Les forêts remarquables, d'intérêt historique, paysager ou écologique
-  - les bords de l'eau appropriables ou valorisés
-  - les sites géologiques remarquables (carières et sablières, chaos de grès...)
-  - les points de vue sur le grand paysage



Concernant les espaces agricoles :

-  - les espaces agricoles diversifiés, où la présence du végétal et de l'eau participent à la qualité des paysages
-  - les horizons forestiers qualitatifs, avec des lisières composées, présentant des strates végétales herbacées et arbustives, avec des essences d'arbres variées.
-  - le patrimoine bâti des grands domaines et des fermes (bâtiments et abords)

Concernant les espaces urbanisés :

-  - les sites bâtis remarquables, positionnés sur des éperons ou des reliefs marquants
-  - les entrées de villes valorisantes, aménagées avec soin
-  - les franges urbaines de qualité, avec des ceintures végétales et des espaces de nature bordant l'urbanisation

Concernant les mobilités :



-  - les espaces publics de qualité, aménagés avec soin et préservant le caractère rural des villes et villages
-  - les routes qui valorisent les paysages traversés, discrètes et respectueuses des reliefs

ENJEUX DE CREATION/VALORISATION




Concernant les espaces de nature :

-  - les milieux naturels peu mis en valeur en ville
-  - les espaces naturels enrichis (pelouses calcaires, prairies humides, berges...)
-  - les bords de l'eau inaccessibles, privatisés, ou dégradés
-  - les sites géologiques en cours de fragilisation
-  - les points de vue dissimulés

Concernant les espaces agricoles :

-  - les espaces agricoles simplifiés, où la présence du végétal et de l'eau ne sont plus lisibles dans le paysage
-  - les horizons forestiers uniformes, avec des lisières simplifiées, où manquent les strates végétales basses
-  - le patrimoine bâti agricole dégradé (bâtiments et abords)

Concernant les espaces urbanisés :



-  - les sites bâtis remarquables progressivement dissimulés
-  - les entrées de villes dégradées, marquées par une urbanisation linéaire et/ou des espaces publics de faible qualité
-  - les limites brutales entre le bâti et l'espace agricole ou naturel

Concernant les mobilités :

-  - les espaces publics non valorisés ou dominés par la voiture
-  - les routes peu valorisantes pour les paysages traversés, bordées d'aménagements techniques voyants et offrant une image artificielle

ENJEUX DE REQUALIFICATION/REHABILITATION


Concernant les espaces de nature :

-  - les milieux naturels artificialisés ou imperméabilisés
-  - les sites géologiques disparus ou dissimulés


Concernant les espaces agricoles :

néant

Concernant les espaces urbanisés :

-  - les tissus urbains compliqués, présentant des voies en impasse, des circulations réservées, un systématisme architectural ...

Concernant les mobilités :

-  - les coupures physiques et /ou visuelles liées aux grandes infrastructures, constituant des ruptures dans les milieux écologiques et/ou entre des lieux de vie